Procès-verbal du comité syndical du 1er décembre 2020

Secteur Nord-ouest

M. Pierrick ADRIEN *Com. de Communes de l'Ile-de-Noirmoutier*	Présent
M. Fabien GABORIT *Com. de Communes de l'Ile-de-Noirmoutier*	Excusé
Mme. Joëlle CHAIGNEAU *Com. de Communes Océan Marais de Monts*	Excusée
M. Miguel CHARRIER *Com. de Communes Océan Marais de Monts*	Excusé
M. Jean-Michel ROUILLE *Com. de Communes Océan Marais de Monts*	Excusé
M. Thomas GISBERT *Challans-Gois communauté*	Présent
M. Yoann GRALL *Challans-Gois communauté*	Présent
M. Thierry RICHARDEAU *Challans-Gois communauté*	Présent
M. François PETIT *Challans-Gois communauté*	Excusé
M. Xavier BERNARD *Com. de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présent
Mme. Nicole BOULINEAU *Com. de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présente
Mme. Evelyne CHAUVEL *Com. de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présente
M. Frédéric FOUQUET *Com. de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présent
Mme. Marie-Thérèse MERCERON *Com. de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie*	Présente

Affiché le 10 décembre 2020

Secteur Centre

M. Guy AIRIAU *Com. de communes de Vie et Boulogne*	Pouvoir donné à M Plissonneau
M. Jean-Paul GUILBEAU *Com. de communes de Vie et Boulogne*	Présent
M. Guy PLISSONNEAU *Com. de communes de Vie et Boulogne*	Présent
Mme. Sabine ROIRAND *Com. de communes de Vie et Boulogne*	Présente
Mme. Anne AUBIN-SICARD *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Présente
M. David BELY *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Présent
Mme. Cécile DREURE *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Excusée
Mme. Alexandra GABORIAU *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Présente
M. Thierry GANACHAUD *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Présent
M. Manuel GUIBERT *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Pouvoir donné à Mme GABORIAU
Mme. Gisèle SEWERYN *La Roche-sur-Yon Agglomération*	Présente

Secteur Sud-ouest

M. Patrice PAGEAUD *Com. de communes du Pays des Achards*	Présent
M. Jean-François PEROCHEAU *Com. de communes du Pays des Achards*	Excusé
M. Bruno NOURY *Commune de L'Ile d'Yeu*	Excusé
M. Alain BLANCHARD *Les Sables d'Olonne Agglomération*	Pouvoir donné à M GRASSET
Mme Mauricette MAUREL *Les Sables d'Olonne Agglomération*	Pouvoir donné à M VERDON
M. Loïc PERON *Les Sables d'Olonne Agglomération*	Pouvoir donné à M VERDON
M. Philippe RUCHAUD *Les Sables d'Olonne Agglomération*	Pouvoir donné à M PAGEAUD
M. Noël VERDON *Les Sables d'Olonne Agglomération*	Présent
M. Loïc CHUSSEAU *Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers*	Excusé
Mme. Sonia GINDREAU *Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers*	Pouvoir donné à M MONVOISIN
M. Joël MONVOISIN *Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers*	Présent
M. Jean-Michel THUNE *Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers*	Pouvoir donné à M MONVOISIN

Secteur Sud

M. Pierre CAREIL Com. de communes Sud Vendée Littoral	Pouvoir donné à M GAUTIER
M. Thierry COUILLAUD Com. de communes Sud Vendée Littoral	Présent
M. Jacques GAUTIER Com. de communes Sud Vendée Littoral	Présent
M. Bernard LANDAIS Com. de communes Sud Vendée Littoral	Pouvoir donné à M COUILLAUD
M. Pascal PAQUEREAU Com. de communes Sud Vendée Littoral	Présent
M. Stéphane BOUILLAUD SYCODEM Sud Vendée	Présent
M. Jean-Jacques DURAND SYCODEM Sud Vendée	Présent
M. Stéphane GUILLON SYCODEM Sud Vendée	Présent
M. Lionel PAGEAUD SYCODEM Sud Vendée	Présent

Secteur Est

Mme. Anne BIZON *SCOM*	Excusée
M. Lionel GAZEAU *SCOM*	Présent
M. Christian GUENION *SCOM*	Présent
M. Jean-Pierre MALLARD *SCOM*	Présent
M. Yannick SOULARD *SCOM*	Présent

Secteur Nord-est

M. Jean-François FRUCHET *Com. de communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre*	Présent
M. Arnaud PRAILE *Com. de communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre*	Présent
M. Xavier BILLAUD *Com. de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts*	Présent
M. Jérôme CARVALHO *Com. de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts*	Présent
Mme. Anne BOISTEAU-PAYEN *Terres de Montaigu* *Com. de communes Montaigu-Rocheservière*	Présente
M. Anthony BONNET *Terres de Montaigu* *Com. de communes Montaigu-Rocheservière*	Présent
M. Claude DURAND *Terres de Montaigu* *Com. de communes Montaigu-Rocheservière*	Présent
M. Damien GRASSET *Terres de Montaigu* *Com. de communes Montaigu-Rocheservière*	Présent
Mme Véronique BESSE *Com. de communes du Pays des Herbiers*	Présente
M. Jean-Louis LAUNAY *Com. de communes du Pays des Herbiers*	Pouvoir donné à Mme BESSE
M. Christophe VERONNEAU *Com. de communes du Pays des Herbiers*	Pouvoir donné à Mme BESSE

Membres associés

Cécile BARREAU *Présidente de la commission consultative du plan*	Excusée
Annick BILLON *Sénatrice*	Excusée
Benoît LACROIX *ADEME*	Excusé
Vincent LARRIEU *Trésorier*	Excusé
Didier MANDELLI *Sénateur*	Excusé
Anne d'OYSONVILLE *Chef de service ingénierie territoriale au pôle territoires et collectivités du Conseil Départemental de la Vendée*	Excusée
Marie-Claude GYPTEAU *Comptable public*	Présente

Sommaire

1 – Approbation du procès-verbal 7
2 – Administratif 7
2-1 Décisions du PRÉSIDENT prises par délégation du comité syndical 7
2-2 Travaux et décisions du BUREAU prises par délégation du comité syndical 12
2-3 Ressources humaines : suppression de 4 emplois liés à des avancements de grade 15
3 – Finances 19
3-1 Débat d'orientations budgétaires 2021 19
4 – Technique 44
4-1 PARTIE TRI 44
4-2 PARTIE TRAITEMENT 44
5 – Communication-Prévention 47
5-1 Actions de communication départementales 47
5-2 Actions de prévention départementales 50
5-3 Agenda 2020-2021 53
6 – Questions diverses 53

Monsieur Grasset ouvre la séance à 9 h 30. Il remercie les présents à ce troisième comité syndical de la nouvelle mandature. La séance sera majoritairement consacrée au Débat des Orientations Budgétaires avant le dernier comité syndical de l'année pour le vote du budget le 15 décembre prochain.

Monsieur Grasset indique qu'il est bien conscient de la succession des comités syndicaux ces trois derniers mois, mais il souhaitait vraiment que le calendrier des décisions soit tenu, afin d'aborder 2021 le plus sereinement possible.

Monsieur Grasset ajoute que malgré l'allègement progressif du confinement, les mesures sanitaires actuelles imposent des conditions particulières d'organisation.

Monsieur Grasset remercie très sincèrement le Centre de Gestion de la Vendée et son Président Monsieur Eric Hervouet, d'avoir permis la tenue de cette assemblée dans cet auditorium, qui permet le respect des conditions sanitaires.

Monsieur Grasset précise que tous les vice-présidents ne peuvent hélas pas être à ses côtés simultanément. Ils viendront donc le rejoindre sur l'estrade à tour de rôle en fonction des dossiers traités. Il ajoute que des micros sont à la disposition des délégués dans la salle, s'ils souhaitent intervenir.

Monsieur Grasset indique que le cœur de ce comité syndical sera consacré au Débat des Orientations Budgétaires (DOB). Comme il a déjà eu l'occasion de l'évoquer à plusieurs reprises mais aussi de l'écrire à chaque Présidente et Président des structures adhérentes à Trivalis, les années à venir vont être contraintes financièrement par trois grandes orientations :

- Le durcissement de la réglementation nationale (parfois incohérente),
- L'augmentation de la TGAP,
- La baisse des recettes de produits de revente.

Monsieur Grasset indique que pour bien comprendre les enjeux mais aussi les leviers qui permettront de réduire ces contraintes, le DOB commencera par une présentation de la prospective 2021-2024. Il s'agira d'un discours de vérité sur les défis qui attendent le syndicat (ceux connus aujourd'hui), mais aussi sur les opportunités qu'il sera nécessaire de saisir.

Monsieur Grasset ne cache pas que le syndicat est actuellement en pleine turbulence réglementaire, avec des projets de décrets qui peuvent impacter l'ensemble des filières de traitement des déchets.

Monsieur Grasset indique qu'il sera en mesure d'en dire plus le 15 décembre prochain, mais il souhaite que les élus sachent que le syndicat œuvre au niveau national, pour revenir à des considérations opérationnelles et pragmatiques. Il n'est pas normal d'avoir l'impression d'une précipitation réglementaire teintée d'impréparation flagrante, en pleine crise sanitaire, sans que le législateur mesure les conséquences locales de ces décisions.

Monsieur Grasset précise qu'une rencontre entre les trois Présidents des syndicats départementaux a eu lieu (Vendée eau, SyDEV et Trivalis) le 23 novembre dernier. Ils ont décidé de grouper leurs forces pour travailler sur des enjeux communs : recherche d'aides européennes, rédaction de supports de communication ou encore le développement des énergies renouvelables innovantes. De plus, ils ont acté de se revoir régulièrement pour échanger sur ces différents sujets et sur d'autres qui pourraient apparaître.

Monsieur Grasset informe l'assemblée qu'il a débuté, avec Monsieur Pierre CAREIL excusé ce matin, les rencontres avec les Président(e)s des structures adhérentes. Ces premiers rendez-vous mettent en avant, un intérêt très fort pour des échanges réguliers et réciproques.

Monsieur Grasset donne lecture des excusés et des pouvoirs remis :

- Monsieur Airiau pouvoir donné à Monsieur Plissonneau
- Monsieur Guibert pouvoir donné à Madame Gaboriau
- Madame Maurel pouvoir donné à Monsieur Verdon

- Monsieur Blanchard pouvoir donné à Monsieur Grasset
- Monsieur Péron pouvoir donné à Monsieur Verdon
- Monsieur Ruchaud pouvoir donné à Monsieur Patrice Pageaud
- Madame Gindreau pouvoir donné à Monsieur Monvoisin
- Monsieur Thune pouvoir donné à Monsieur Monvoisin
- Monsieur Careil pouvoir donné à Monsieur Gautier
- Monsieur Landais pouvoir donné à Monsieur Couillaud
- Monsieur Launay pouvoir donné à Madame Besse
- Monsieur Véronneau pouvoir donné à Madame Besse

Monsieur Grasset ajoute qu'avant de laisser la parole à Madame Aubin-Sicard pour la partie Administrative, il propose d'approuver le procès-verbal du dernier comité syndical.

1 – Approbation du procès-verbal

Les membres du comité syndical n'ayant aucune remarque à formuler sur le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 20 octobre 2020, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

2 – Administratif

Madame Aubin-Sicard remercie Monsieur Grasset. Elle indique que l'annexe 1 est assez conséquente car elle retrace l'ensemble des décisions prises à la fois par le Président et par le bureau dans le cadre des délégations qui leur ont été accordées par le comité syndical, avec deux périodes distinctes (ancien mandat – nouveau mandat). Celle qui couvre la période de mars à octobre sous la présidence de Monsieur Robineau et celle qui a démarré le 6 octobre sous la présidence de Monsieur Grasset.

Un détail sera apporté en séance sur certaines de ces décisions prises depuis mars dernier :

- l'aspect ressources humaines avec en particulier le recrutement d'animatrices de prévention en contrat de projet dans le cadre du programme de prévention financé par l'ADEME,
- l'aspect des marchés publics avec le rappel de toutes les procédures passées et des principaux marchés attribués en 2020,
- enfin, l'aspect juridique avec deux expertises judiciaires en cours.

Madame Aubin-Sicard ajoute que compte tenu des évolutions jurisprudentielles, la création et la suppression des emplois relèvent dorénavant de la compétence du comité syndical. Ainsi, il sera proposé aux membres du comité syndical la suppression de 3 postes liés à des avancement de grade.

2-1 Décisions du PRÉSIDENT prises par délégation du comité syndical

2-1-1 Ancien mandat période du 3 mars 2020 au 5 octobre 2020

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du comité syndical n° D036-COS270318, en date du 27 mars 2018, relative à la délégation d'attributions du comité syndical au président ;
Vu la délibération du comité syndical n°D127-COS171219 en date du 17 décembre 2019, relative à la délégation d'attributions du comité syndical au président (seuil marchés publics),

Monsieur le Président Hervé Robineau avait reçu délégation du comité syndical dans le domaine des :

2-1-1-1 Finances

- Pour procéder dans la limite des crédits de recettes d'emprunts ouverts au budget, à la réalisation et à la gestion active des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risques, et de passer à cet effet, les actes nécessaires.

► À ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution du 3 mars au 5 octobre 2020.

➡ ***Pas de décision prise dans ce domaine***

2-1-1-2 Marchés publics

➡ ***Les décisions prises seront présentées au comité syndical du 15 décembre 2020***

2-1-1-3 Ressources humaines

- pour prendre toute décision concernant la formation.

► À ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution du 3 mars au 5 octobre 2020.

➡ ***Pas de décision prise dans ce domaine.***

- pour prendre toute décision concernant le recrutement d'agents contractuels dans les cas suivants :
  - Soit pour assurer le remplacement temporaire des fonctionnaires ou des agents contractuels à temps partiel ou momentanément indisponibles (article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée),
  - Soit pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée), et signer les contrats et toutes les pièces nécessaires à ces recrutements,
  - Soit pour recruter des agents contractuels mis à disposition par le biais du service Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée en application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 (réf délibération du 13 avril 2006),
  - Soit pour recruter des apprentis.

► À ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution du 3 mars au 5 octobre 2020.

➡ - ***Recrutement en contrat de projet de 3 animatrices de prévention au sein du service communication / prévention, du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022***
  - ***Mélanie HERAULT – référente dossier « Réemploi »***
  - ***Manon MOREAU – référente dossier « Déchets verts et biodéchets »***
  - ***Mazarine MAURIANGE – référente dossier « Tourisme »***

➡ - ***Recrutement d'une animatrice de prévention au sein du service communication / prévention, du 5 septembre 2020 au 31 décembre 2020 (sur le motif « besoin lié à un accroissement temporaire d'activité »). Ce contrat fait suite à un contrat d'apprentissage conclu pour la période du 9 septembre 2019 au 4 septembre 2020)***
  Un recrutement en contrat de projet est en cours pour continuer la mission « Zéro déchet », du 1er janvier 2021 au 31 octobre 2022
  - ***Laurie PAQUEREAU – référente dossier « Zéro déchet »***

➡ - ***Recrutement sur le motif « besoin lié à un accroissement temporaire d'activité » :***
- ***Pierre WINTREBERT en qualité d'ambassadeur du tri contractuel du 21 septembre 2020 au 31 janvier 2021***

- Pour signer les ordres de mission pour les déplacements des délégués dans le cadre de mandats spéciaux.

► À ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution du 3 mars au 5 octobre 2020.

➡ ***Pas de décision prise dans ce domaine.***

2-1-1-4 Affaires juridiques

- pour ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de Trivalis, intenter toutes les actions en justice et défendre les intérêts de Trivalis dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute la durée de son mandat et pour toute action quelle que puisse être sa nature, à l'exclusion des actions en justice fondées sur la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

► À ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution du 3 mars au 5 octobre 2020.

Se référer aux informations mentionnées au point 2-1-2-4.

2-1-2 Nouveau mandat à compter du 6 octobre 2020

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du comité syndical n°D074-COS061020 portant délégation d'attribution du comité syndical au Président,
Monsieur le Président a reçu délégation du comité syndical dans le domaine des :

2-1-2-1 Finances

- Pour procéder à la réalisation et à la gestion active des contrats d'emprunts inférieurs à 4 millions d'euros destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risques, et de passer à cet effet, les actes nécessaires.

► À ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 6 octobre 2020.

➡ ***Pas de décision prise dans ce domaine***

2-1-2-2 Marchés publics

- pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres et marchés subséquents et bons de commandes de travaux, de fournitures et de services dont le montant estimé du besoin est inférieur au seuil européen pour les « marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs » mentionné dans l'avis qui

figure en annexe 2 du code de la commande publique (qui est au jour de la présente délibération, de 214 000 euros hors taxe), ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, y compris celles concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

➡ ***Les décisions prises seront présentées au comité syndical du 15 décembre 2020***

2-1-2-3 Ressources humaines

- Pour prendre toute décision concernant la formation.

► À ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 6 octobre 2020.

➡ ***Pas de décision prise dans ce domaine***

- Pour prendre toute décision concernant le recrutement d'agents non-titulaires dans les cas suivants :
  - soit pour assurer le remplacement temporaire des fonctionnaires ou des agents contractuels à temps partiel ou momentanément indisponibles (article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée),
  - soit pour faire face à un besoin lié un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3-I-1° et 3-I-2°de la loi du 26 janvier 1984 modifiée),
  - soit par convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, pour la mise à disposition d'agents contractuels en vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, en vue d'assurer des missions temporaires, en vue de pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou en vue d'affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet. (Article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée),

► À ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 6 octobre 2020.

➡ ***Prolongation de la mise à disposition de Frédéric ABGRALL du 1er novembre 2020 au 31 mars 2021 au sein du service Finances, informatique et logistique (via le service missions temporaires du CDG85)***

- Pour prendre toute décision concernant le recrutement d'apprentis dans le respect de la réglementation en vigueur, et signer les contrats et toutes les pièces nécessaires à ces recrutements.

► À ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 6 octobre 2020.

➡ ***Pas de décision prise dans ce domaine***

- Pour prendre toute décision concernant l'accueil de stagiaires de l'enseignement dans le respect de la réglementation en vigueur, et signer les conventions et toutes les pièces nécessaires à ces recrutements.

► À ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 6 octobre 2020.

➡ ***Pas de décision prise dans ce domaine***

- Pour signer les ordres de mission pour les déplacements des délégués dans le cadre de mandats spéciaux. La notion de mandat spécial s'appliquera uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt du syndicat et avec l'autorisation expresse du président. L'ordre de mission individuel ou collectif, sera établi préalablement au déplacement et devra comporter le nom du ou des élus désignés, la date, le motif du déplacement, le lieu de mission et le mode de transport.

► À ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 6 octobre 2020.

➡ ***Pas de décision prise dans ce domaine***

2-1-2-4 Affaires juridiques

- pour ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de Trivalis, intenter toutes les actions en justice et défendre les intérêts de Trivalis dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute la durée de son mandat et pour toute action quelle que puisse être sa nature, à l'exclusion des actions en justice fondées sur la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

► À ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 6 octobre 2020.

➡ ***Deux expertises judiciaires en cours sur Trivalandes***

VOIRIE

- Référé expertise devant le Tribunal de Commerce de Nantes
- Désordres affectant la voirie
- Avocat Me Eglie Richters
- Expert M Lemaire
- Parties : SOGEA (co-traitant du groupement conjoint attributaire du marché), COLAS (sous-traitant de 1er rang), BODIN (sous-traitant de 2nd rang), Cabinet Merlin (Moe)
- Montant estimé des travaux de reprise hors Moe, CT et CSPS ainsi que le coût d'export en cas d'arrêt de l'usine : env 650 000 € HT
    - **15/10/2020 : rapport définitif remis par l'expert.** Responsabilité à part égale entre SOGEA (co-traitant du groupement attributaire), COLAS (sous-traitant) et le cabinet MERLIN (maître d'œuvre). Travaux de reprise estimé à 640 000 €. Un protocole transactionnel est attendu.

BRS

- Référé expertise devant le Tribunal de Commerce de Nanterre
- Désordres et dysfonctionnements affectant les BRS (dès 2013) de 3 centres de traitement des déchets exploités par GEVAL et construits par VINCI
- Avocat Me Eglie Richters
- Expert M Gilles de La Batie
- Parties : GEVAL, VINCI etc
- Montant estimé du préjudice lié aux réparations sur les BRS qui ont été supportées par Trivalis dans le cadre du marché global de performance attribué en 2017 : environ 1,4 M
    - **17/12/2020 : prochaine réunion d'expertise**

2-2 Travaux et décisions du BUREAU prises par délégation du comité syndical

2-2-1 Ancien mandat du 3 mars au 5 octobre 2020

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du comité syndical n°D037-COS270318, en date du 27 mars 2018, relative à la délégation d'attributions du comité syndical au bureau ;

2-2-1-1 Bureau du 10 mars 2020

► Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion du 10 mars 2020.

2-2-1-2 Bureau du 26 mai 2020

► Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion 26 mai 2020.

2-2-1-3 Bureau du 7 juillet 2020

► Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion 7 juillet 2020.

Les décisions prises lors des bureaux du 10 mars, 26 mai et 7 juillet sont annexées au dossier de réunion.

Ancien mandat

Marchés publics

Attribution des marchés publics départementaux de traitement des déchets ménagers et assimilés issus des déchèteries

N° et intitulé du lot	Désignation des entreprises
GRAVATS	BATI RECYCLAGE En variante
PLAQUES DE PLATRE	BATI RECYCLAGE En base
POLYSTYRENES	VENDEE POLYSTYRENE

Ancien mandat

Marchés publics

Attribution des marchés publics départementaux de traitement des déchets ménagers et assimilés issus des déchèteries

N° et intitulé du lot	Désignation des entreprises
DECHETS VEGETAUX ET SOUCHES - secteur Nord-Ouest Vendée	LOCA RECYPER
DECHETS VEGETAUX ET SOUCHES - secteur Sud-Ouest Vendée	VALDEFIS En variante

Ancien mandat

Ressources humaines

- Mise en place du **télétravail**
- Adoption de la **charte informatique** de Trivalis
- Adoption du **protocole sanitaire** de reprise d'activité dans le cadre d'une pandémie virale

2-2-2 Nouveau mandat à compter du 6 octobre 2020

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du comité syndical n°D075-COS061020, en date du 6 octobre 2020, relative à la délégation d'attributions du comité syndical au bureau ;

2-2-2-1 Bureau du 13 octobre 2020

► Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion 13 octobre 2020.

2-2-2-2 Bureau du 10 novembre 2020

► Monsieur le Président rend compte au comité syndical des travaux du bureau et des décisions prises par délégation du comité syndical lors de sa réunion 10 novembre 2020.

Les décisions prises lors des bureaux du 13 octobre et 10 novembre sont annexées au présent procès-verbal.

Monsieur Grasset rappelle que le transport maritime de l'Ile d'Yeu est mutualisé sur l'ensemble des collectivités adhérentes.

Trivalis

Comité syndical
1er décembre 2020

Ancien mandat

Ressources humaines

Bureau

- Mise en place du **télétravail**
- Adoption de la **charte informatique** de Trivalis
- Adoption du **protocole sanitaire** de reprise d'activité dans le cadre d'une pandémie virale

Trivalis

Comité syndical
1er décembre 2020

Nouveau mandat

Marchés publics

Bureau

Attribution des marchés publics
Traitement des lixiviats

N° et intitulé du lot	Désignation des entreprises
Gestion et traitement des lixiviats issus des installations de Trivalis à l'exception des ISDND en post-exploitation situées sur les communes de l'Ile d'Yeu et Talmont-Saint-Hilaire	OVIVE en groupement avec MOBIPUR
Gestion et traitement des lixiviats produits par les ISDND en post-exploitation situées sur les communes de l'Ile d'Yeu et Talmont-Saint-Hilaire	OVIVE en groupement avec MOBIPUR
Fourniture de stations complètes de traitement des effluents sociaux et/ou d'équipement permettant l'adaptabilité des stations de traitement des effluents sociaux de Trivalis	OVIVE en groupement avec MOBIPUR
Nettoyage et curage des lagunes et traitement des boues	SEDE ECO SERVICES

Trivalis

Comité syndical
1er décembre 2020

Nouveau mandat

Technique

Bureau

- **Dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) et du permis de construire (PC) une unité de production de CSR sur Trivalandes**

2-3 Ressources humaines : suppression de 4 emplois liés à des avancements de grade

A la suite d'une évolution jurisprudentielle, il est indiqué que l'ensemble des mouvements en personnel (création et suppression) sera présenté en comité syndical pour décision.

Le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence, comme le souhaite le Président.

2-3-1 Suppression de l'emploi d'ingénieur en chef créé par délibération n° D198-BUR121217 du 12 décembre 2017

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi précitée,

Considérant qu'en conséquence, il appartient au comité syndical de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'ingénieur en chef créé par délibération D198-BUR121217 en date du 12 décembre 2017 et associé à la fonction de directeur général des services, suite à un avancement de grade de l'agent occupant cet emploi précédemment, et en l'absence de besoin au sein du syndicat,

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

- supprimer l'emploi d'ingénieur en chef, permanent, à temps complet, créé par délibération n° D198-BUR121217 du 12 décembre 2017,
- charger le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **supprime l'emploi d'ingénieur en chef, permanent, à temps complet, créé par délibération n° D198-BUR121217 du 12 décembre 2017,**
- **charge le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.**

2-3-2 Suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe créé par délibération n° D118-BUR051015 du 5 octobre 2015

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi précitée,

Considérant qu'en conséquence, il appartient au comité syndical de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe créé par délibération D118-BUR051015 en date du 5 octobre 2025 et associé à la fonction d'assistante administrative du pôle traitement au service technique, à la suite d'un avancement de grade de l'agent occupant cet emploi précédemment, et en l'absence de besoin au sein du syndicat,

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

- supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe, permanent, à temps complet, créé par délibération D118-BUR051015 en date du 5 octobre 2015,
- charger le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **supprime l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe permanent, à temps complet, créé par délibération D118-BUR051015 en date du 5 octobre 2015,**
- **charge le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.**

2-3-3 Suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe créé par délibération n° D120-BUR051015 du 5 octobre 2015

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi précitée,

Considérant qu'en conséquence, il appartient au comité syndical de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe créé par délibération D120-BUR051015 en date du 5 octobre 2015 et associé à la fonction de chargé(e) de comptabilité, suite à un avancement de grade de l'agent occupant cet emploi précédemment, et en l'absence de besoin au sein du syndicat,

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

- supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe, permanent, à temps complet, créé par délibération D120-BUR051015 en date du 5 octobre 2015,
- charger le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **supprime l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe permanent, à temps complet, créé par délibération D120-BUR051015 en date du 5 octobre 2015,**
- **charge le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.**

2-3-4 Suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe créé par délibération n° D119-BUR051015 du 5 octobre 2015

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi précitée,

Considérant qu'en conséquence, il appartient au comité syndical de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe créé par délibération D119-BUR051015 en date du 5 octobre 2015 et associé à la fonction de chargé(e) de comptabilité, suite à un avancement de grade de l'agent occupant cet emploi précédemment, et en l'absence de besoin au sein du syndicat,

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

- supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe, permanent, à temps complet, créé par délibération D119-BUR051015 en date du 5 octobre 2015,
- charger le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **supprime l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe permanent, à temps complet, créé par délibération D119-BUR051015 en date du 5 octobre 2015,**
- **charge le Président de procéder à la mise à jour du tableau des emplois en conséquence.**

SYNDICAT TRIVALIS - Proposition de modification du tableau des effectifs - COMITE SYNDICAL DU 01/12/2020

date délibération	réf délibération	Emploi / Grade	Durée hebdo	Service	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Poste vacant depuis le	Motif de vacance
Filière administrative							
12/12/2017	D198-BUR121217	* Ingénieur en chef détaché sur emploi fonctionnel de DGS	35h	Direction	Directeur(trice) général(e) des services	01/06/2020	vacant suite av de grade
29/01/2003 14/01/2020*	D03-07 D010-BUR140120*	* Ingénieur en chef hors classe détaché sur emploi fonctionnel de DGS	35h	Direction	Directeur(trice) général(e) des services		
15/01/2013	D013-BUR150113	Directeur territorial	35h	Finances / Informatique-logistique	Chef du service finances, informatique et logistique		
08/10/2013	D163-BUR081013	Attaché principal	35h	Administration générale et affaires juridiques	Chef du service administration générale et affaires juridiques		
28/11/2001	D01-32	Attaché en CDI	35h	Communication / Prévention	Chef du service prévention et communication		
TOTAL Categorie A							
10/12/2013	D199-BUR101213	Rédacteur principal de 1ère classe	35h	Communication / Prévention	Adjoint(e) au responsable de service communication et prévention, responsable du		
12/12/2017	D194-BUR121217		35h	Administration générale et affaires juridiques (MP)	Responsable du pôle commande publique		
13/04/2015	D062-BUR130415	Rédacteur principal de 2ème classe	35h	Contrôle de gestion	Contrôleur(euse) de gestion		
15/01/2019	D011-BUR150119		35h	Administration générale et affaires juridiques (AJ)	Chargé(e) des affaires juridiques		
15/01/2019	D012-BUR150119		35h	Administration générale et affaires juridiques (RH)	Responsable du pôle RH		
15/01/2019	D013-BUR150119		35h	Administration générale et affaires juridiques (AG)	Chargé(e) de l'administration générale		
20/03/2014	D061-BUR200314	Rédacteur	35h	Finances informatique-logistique	Adjoint(e) au chef de service Finances chargé de la coordination opérationnelle		
TOTAL Catégorie B							
18/02/2014	D037-BUR180214	Adjoint administratif principal de 1ère classe	35h	Administration générale et affaires juridiques (RH)	Chargé(e) des RH		
10/07/2018	D077-BUR100718		35h	Technique	Assistant(e) de direction		
02/05/2017	D078-BUR020517		35h	Technique	Assistant(e) administratif (tive) et technique du pôle traitement		
15/05/2018	D060-BUR150518		35h	Finances informatique-logistique	Chargé(e) de comptabilité		
15/05/2018	D061-BUR150518		35h	Finances informatique-logistique	Chargé(e) de comptabilité		
12/12/2017	D195-BUR121217		35h	Finances informatique-logistique	Chargé(e) de comptabilité		
12/12/2017	D196-BUR121217		35h	Technique	Assistant(e) administrative		
14/01/2020	D009-BUR140120		35h	Finances / Informatique-logistique	Chargé(e) de comptabilité		
05/10/2015	D118-BUR051015	Adjoint administratif principal de 2ème classe	35h	Technique	Assistant(e) administrative et technique du pôle traitement	01/11/2020	vacant suite av grade
11/02/2008	D08-035		35h	Communication / Prévention	Chargé(e) de l'accueil		
05/10/2015	D119-BUR051015		35h	Finances / Informatique-logistique	Chargé(e) de comptabilité	01/11/2020	vacant suite av grade
05/10/2015	D120-BUR051015		35h	Finances / Informatique-logistique	Chargé(e) de la comptabilité	01/11/2020	vacant suite av grade
05/10/2015	D121-BUR051015		35h	Finances / Informatique-logistique	Chargé(e) de la comptabilité		
27/05/2003	D03-21	Adjoint administratif	35h	Finances informatique-logistique	Chargé(e) de comptabilité		
04/07/2017	D119-BUR040717		35h	Administration générale et affaires juridiques (MP)	Chargé(e) de la commande publique		
TOTAL Catégorie C							
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE							
Filière technique							
09/12/2014	D213-BUR091214	Ingénieur en chef	35h	Technique	Chef du service technique		
16/12/2010	D10-222	Ingénieur principal	35h	Contrôle de gestion	Contrôleur(euse) de gestion		
07/02/2017	D023-BUR070217		35h	Technique	Responsable du pôle tri		
07/11/2016	D148-BUR071116	Ingénieur	35h	Technique	Responsable du pôle traitement		
TOTAL Catégorie A							
09/04/2013	D067-BUR090413	Technicien principal de 1ère classe	35h	Technique	Responsable du pôle déchèteries		
07/12/2015	D150-BUR071215		35h	Technique	Technicien(ne) pôle tri		
07/12/2015	D149-BUR071215		35h	Technique	Technicien(ne) pôle traitement		
18/02/2014	D038-BUR180214		35h	Technique	Technicien(ne) pôle traitement		
05/09/2017	D139-BUR050917		35h	Communication / Prévention	Chargé(e) de communication		
15/12/2006	D06-267	Technicien principal de 2ème classe	35h	Communication / Prévention	Chargé(e) de prévention		
17/12/2009	D09-215		35h	Communication / Prévention	Chargé(e) de prévention		
07/10/2014	D182-BUR071014	Technicien	35h	Communication / Prévention	Chargé(e) de communication		
07/11/2016	D144-BUR071116		35h	Technique	Technicien(ne) pôle déchèteries		
07/11/2016	D143-BUR071116		35h	Finances / Informatique-logistique	Responsable pôle informatique et logistique		
TOTAL Catégorie B							
02/07/2019	D083-BUR020719	Agent de maîtrise		Technique	Ambassadeur(drice) du tri - référent caractérisa	09/03/2020	Démission agent
12/12/2017	D197-BUR121217	Adjoint technique principal de 1ère classe	35h	Finances / Informatique-logistique	Assistant(e) informatique et logistique		
15/01/2019	D014-BUR150119		35h	Technique	Ambassadeur(drice) du tri référente		
04/12/2018	D134-BUR041218		35h	Technique	Ambassadeur(drice) du tri		
05/09/2016	D110-BUR050916	Adjoint technique principal de 2ème classe	35h	Technique	Ambassadeur(drice) du tri		
10/07/2018	D079-BUR100718	Adjoint technique	35h	Technique	Ambassadeur(drice) du tri - référent caractérisa	09/03/2020	Démission agent
10/07/2018	D080-BUR100718		35h	Technique	Ambassadeur(drice) du tri		
10/07/2018	D078-BUR100718		35h	Technique	Ambassadeur(drice) du tri		
24/06/2010	D10-103		35h	Technique	Technicien(ne) pôle traitement		
07/05/2019	D056-BUR070519		35h	Technique	Assistant(e) technique pôle déchèteries		
TOTAL Catégorie C							
TOTAL FILIERE TECHNIQUE							
TOTAL DES EFFECTIFS DE TRIVALIS							

3 – Finances

Monsieur Grasset donne la parole à Monsieur Plissonneau.

Monsieur Plissonneau indique qu'avant que le DOB soit évoqué en détail, la prospective 2020-2024 réalisée par le service contrôle de gestion va être présentée aux membres du comité syndical.

La commission gestion qui s'est réunie le 10 novembre dernier, a déjà pris connaissance de cette prospective.

Il est rappelé que pour élaborer cette prospective 2021 à 2024, il est intégré à la fois des éléments connus sur la base notamment des marchés d'ores et déjà attribués ou la hausse significative de la TGAP, mais aussi des éléments d'hypothèse.

Parmi ces éléments à confirmer, on retrouve par exemple la poursuite de la baisse des prix de rachat

Il ajoute que si sur les années passées, l'évolution de la contribution des adhérents était plutôt descendante, l'évolution sur les périodes à venir risque d'être ascendante liés à des facteurs conjoncturels (renforcement de la réglementation, hausse de la fiscalité, baisse des prix de rachat).

Monsieur Plissonneau ajoute, que comme l'a souhaité le Président, le discours va être un discours de vérité en ce début de mandat pour les collectivités, en particulier pour celles qui s'apprêtent à basculer sur la redevance incitative, avec une vigilance toute particulière sur le montant de cette redevance. Il semble important de ne pas vouloir trop rapidement, restituer à l'usager d'éventuels excédents car les années à venir risquent d'être plus difficiles que celles passées. Quand une partie de la redevance est restituée à l'usager, il est plus compliqué de retourner la chercher. La tournée des rencontres des EPCI engagée par le Président et Monsieur Careil permet d'avoir ce temps d'explication et de pédagogie auprès de chacun, pour préparer les années à venir.

3-1 Débat d'orientations budgétaires 2021

a) Prospectives 2021-2024

Il s'agit d'un exercice réalisé par l'ensemble des services et de manière la plus objective possible avec les hypothèses et les données connues au moment de la structuration de la prospective.
Il ne s'agit pas d'un scénario optimiste ou pessimiste. La prospective se veut la plus sincère et réaliste possible, en fonction des données du moment. Elle n'intègre pas d'aléas techniques (exemples : fermeture d'usine, casse, etc.)
En introduction de cette présentation, il est rappelé les objectifs de la Loi TEPCV et de la Loi AGEC, codifiés à l'article L.541-1 du Code de l'environnement.

- *Prévention et réduction*

La loi AGEC fixe un objectif de réduction des DMA (hors gravats) par habitant de 15 % entre 2010 et 2030.

- *Préparation en vue de réutilisation*

Cette partie est plus impactante pour les collectivités qui assurent la collecte. Ces dernières pourraient être accompagnées par Trivalis. Cela concerne le détournement d'objets. Exemple les recycleries. Il va être nécessaire d'être en capacité de mesurer les impacts d'actions. Aujourd'hui, on comptabilise le nombre d'objets mais on ne connait pas l'impact en termes de tonnages. Il sera donc important de connaitre l'impact de ce détournement, qu'impose ces règlementations.

- *Recyclage*

L'objectif de 55 % en 2020 pour la valorisation sous forme matière des déchets non dangereux non inertes sera atteint.

- *Toute autre valorisation*

Valorisation énergétique : dans ce cadre, la préparation et la valorisation du CSR font l'objet d'un cadre règlementaire adapté. Il est par ailleurs indiqué qu'il existera un objectif de développer des installations de valorisation énergétique de déchets bois pour la production de chaleur.

- *Elimination*

Réduction de 30 % des déchets enfouis en 2020, cet objectif sera atteint.
50 % en 2025 par rapport à 2010, l'objectif devrait probablement être atteint par la mise en œuvre du CSR.

La Loi retranscrit également d'autres grands principes de la règlementation européenne, comme la proximité et l'autosuffisance.
Proximité, il faut entendre l'organisation du transport des déchets en limitant leur distance et leur volume.
Autosuffisance, par le biais de la planification du Plan Régional dans le cas du syndicat. Cela consiste à disposer à une échelle territoriale pertinente d'un réseau intégré et adéquat d'installations d'élimination des déchets ultimes.
Pour Trivalis, les démarches de proximité et d'autosuffisance sont déjà bien engagées. Depuis de nombreuses années, le syndicat travaille en ce sens. Trivalis a ses propres installations de stockage des déchets ultimes et travaille majoritairement à l'intérieur du département de la Vendée pour le traitement de nos déchets.

Monsieur Grasset souhaite revenir sur la partie relative à l'interdiction d'utiliser la fraction fermentescible des déchets issus des TMB. Trivalis collabore avec la FNCC pour que ces dispositions réglementaires évoluent. Ces dossiers sont étudiés de très près avec les collectivités concernées. 60 collectivités en France sont impactées par interdiction de valorisation agricole du compost issu des TMB à compter de 2027. L'exemple Allemand est utilisé, tous les déchets sont traités par des TMB (environ 300 sur leur territoire). Il est cependant vraisemblable que des contraintes vont s'imposer dans les années à venir.

Monsieur Grasset précise que ces contraintes sont expliquées lors des rendez-vous avec les Président(e)s des EPCI. Même si des leviers existent, il est nécessaire de s'attendre à des jours plus compliqués. Il sera peut-être utile pour les collectivités qui le peuvent d'effectuer des provisions pour les années à venir.

L'objectif de réduction à la source des déchets ménagers et assimilés produits est fondamental pour maîtriser la hausse des contributions, que ce soit en réduisant les emballages ou en travaillant sur les déchets issus des déchèteries qui représentent plus de la moitié de la totalité de l'assiette des déchets produits (595 kg / hab en 2019 avec environ 200 à domicile et 300 en déchèterie)

Monsieur Grasset ajoute qu'un courrier à l'attention des présidents des EPCI adhérents est en cours de préparation sur les caractérisations en déchèteries. Ces dernières montrent que 23 % des déchets de déchèteries sont orientés vers le tout-venant alors que qu'ils pourraient être valorisés. On peut imaginer comme levier, l'amélioration du tri par la formation des agents de déchèteries en haut de quai.

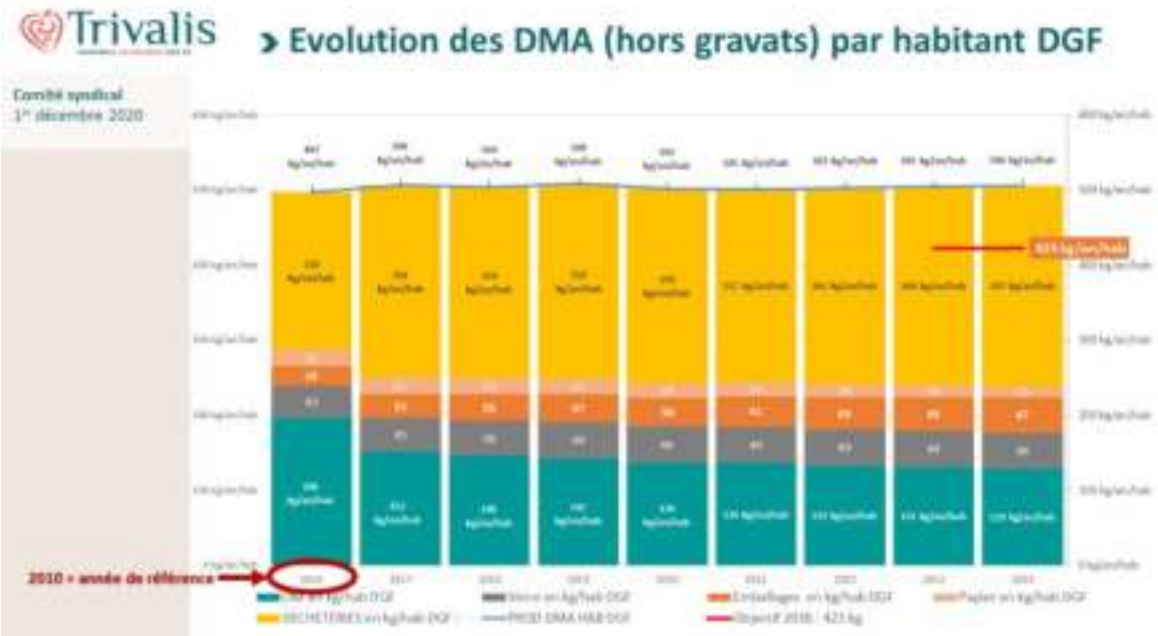

Les tonnages de DMA restent globalement stables. Cependant, il est possible d'identifier l'impact de la mise en place de la redevance incitative sur le département de la Vendée. Elle a permis d'impacter favorablement à la baisse, la production de tonnages d'ordures ménagères (OM). Baisse de 60 kg / an / hab en dix ans. Ces déchets non collectés dans les OM ont été orientés vers des filières de valorisation matière comme l'impose la Loi avec sa hiérarchie des modes de traitement. Ils sont principalement retrouvés dans les déchets recyclables : emballages, verre, et dans les filières de valorisation matière des déchèteries.
Les quantités accueillies en déchèteries représentent plus de 52 % de la production globale et ne cessent de croitre. La déchèterie est donc un point crucial. Il est rappelé qu'il s'agit d'un flux sur lequel la compétence est partagée.

Objectif de réduction imposée par la Loi à atteindre en 2030 : 423 kg / an /hab de DMA hors gravats, population DGF.

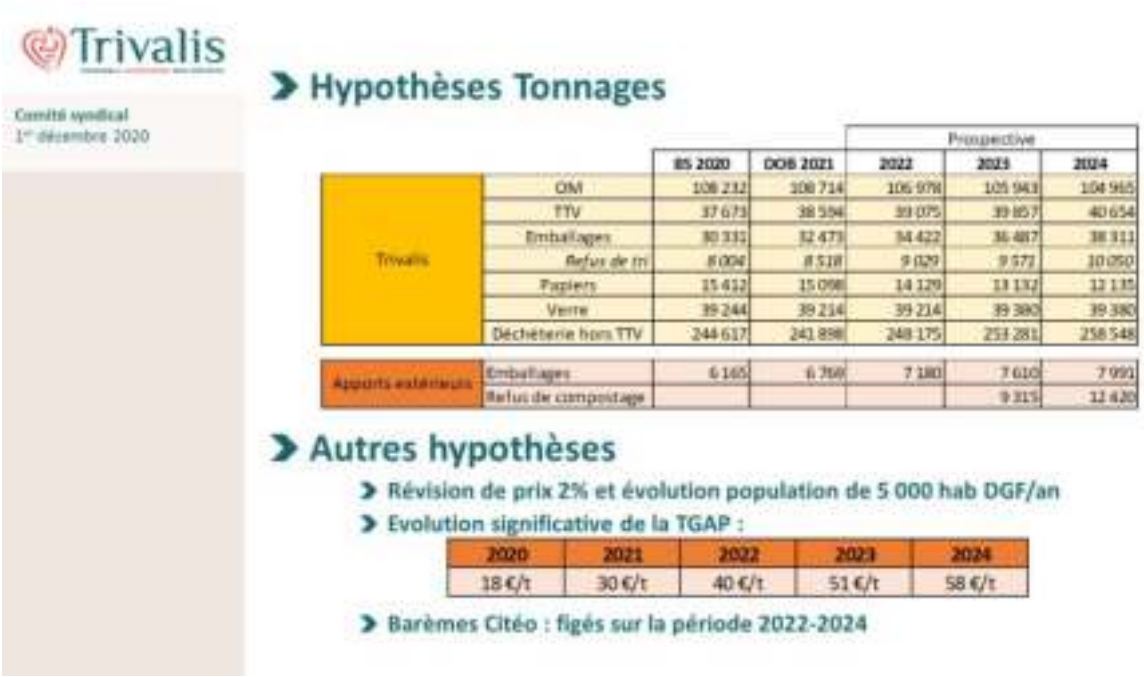

OM : baisse envisagée en raison des collectivités qui s'engageront dans les années à venir vers la mise en place de la Redevance Incitative (RI) et le projet de développer la collecte des biodéchets des gros producteurs.
Tout-venant : application d'une évolution de 3 % par an constatée depuis ces dernières années.
Emballages produits par la Vendée : application d'une évolution volontairement voulue réduite au fil des années (7 % puis 6 % entre 2022 et 2023 puis 5 %) alors qu'en 2020 par rapport à 2019, il est constaté une évolution de 7 %. Un impact favorable des actions de prévention a été intégrée.

Papiers : baisse constatée depuis plusieurs années. Perte de collecte estimée à environ 1 000 tonnes par an.
Verre : évolution qui reste stable sur la période de la prospective.
Déchets de déchèteries hors tout-venant : hypothèse d'évolution de 2 % sur la base des constats des années antérieures.
Apports extérieurs : emballages : 4 collectivités du 44 de l'Entente Intercommunale apportent leurs emballages sur VENDEE TRI. Evolution plus importante que pour Trivalis puisqu'elles sont en décalage sur la mise en place de l'extension des consignes de tri ou de la RI. Refus de compostage : Il s'agit des refus des deux usines de VALOR 3E et Pornic Agglo Pays de Retz qui rentreront dans l'unité de préparation de CSR qui sera construite à Trivalandes. La mise en service est prévue courant 2023. 12 420 tonnes pour une année pleine en 2024.
TGAP en 2025, 65 € / tonne.

Monsieur Grasset précise qu'au niveau des emballages, il y a vraisemblablement des enjeux importants pour le syndicat. Il semble nécessaire d'accompagner la maitrise des tonnages des emballages. Elle doit s'effectuer sur un plan national, tant auprès des industriels que des usagers.

Monsieur Grasset précise que Monsieur Fouquet vient d'intégrer le bureau du Cercle National du Recyclage.

Monsieur Grasset ajoute qu'il espère qu'en intégrant ces instances nationales, Trivalis pourra peser dans les décisions à venir.

Monsieur Grall s'interroge sur le verre. Les prospectives jusqu'en 2024 sont quasiment linéaires. Il souhaite savoir si la consignation du verre, qui monte en puissance, a été intégrée.

Il est indiqué que chaque année l'évolution se situe entre 3 et 5 %. La prospective a prévu une stabilité des tonnages. La consignation est donc un peu intégrée mais l'impact que pourrait avoir la consignation en termes de tonnages ou de pourcentage d'évolution n'est pas connu.

Monsieur Calonnec rappelle que la prospective présentée porte sur 2020-2024. L'année prochaine, il sera présenté la prospective 2021-2025 qui intègrera les dernières évolutions. La consignation du verre est une des pistes du réemploi. Autant Trivalis s'était opposé à la consigne plastique qui était une fausse consigne, autant le syndicat soutient la consigne du verre avec cependant des difficultés dont il faut tenir compte dans la mise en œuvre de cette filière. Les objectifs sont ambitieux. Ils nécessitent des changements au niveau des industriels. Uniformité des bouteilles mises sur le marché et l'acceptation que des bouteilles quelques peu calibrées puissent être utilisées, que des systèmes de lavages soient opérationnels. Bien évidemment, cela est intégré et sera ajusté en fonction des évolutions. Dans tous les cas, le syndicat soutient la démarche et souhaite son intensification.

Barèmes des soutiens des emballages et du papier : CITEO a un agrément pour six ans. Le contrat se termine fin 2022. Il a donc été pris comme hypothèse de figer le montant à compter du 31 décembre 2022 sur les deux flux. Cela a un véritable impact puisque les tonnages continuent d'évoluer à la hausse avec les dépenses associées.

Valorisation matière

Biodéchets : Travail engagé avec des collectivités du littoral. Détournement estimatif de 1 000 tonnes en 2021 puis 2000 tonnes chaque année.

VENDEE TRI : En raison de la forte hausse des tonnages des emballages, le process initial de l'usine dimensionné pour 30 000 tonnes est étendu à 37 000 tonnes avec un travail en 3 postes sur 6 jours sur 7. Des travaux sont envisagés pour augmenter la capacité de l'outil. Les travaux pourraient être engagés sur la période 2024-2025. A ce stade, les montants sont très estimatifs. Une étude va être lancée. La prospective prévoit une enveloppe de 15 M€ sur 2024-2025.

Valorisation énergétique

CSR à partir du tout-venant : la prospective n'intègre pas le montant de la construction mais seulement la participation à une étude et à une éventuelle société publique locale qui gèrerait cet équipement.

Compostage : fin des travaux de modernisation des TMB.

Enfouissement : principalement l'aménagement des alvéoles et des réhabilitations. Achat de compacteurs. Aménagement de lagunes, mise en place des moteurs électriques, etc.

Tri : travaux d'extension des capacités de VENDEE TRI.

Transfert : construction du centre de transfert à la Boissière- de-Montaigu.

CSR : construction du module de préparation de CSR à Trivalandes et participation à la SPL.

Non affecté : dépenses relatives au siège social.

Subventions : principalement sur le CSR.

	2021	2022	2023	2024
Total (Structure)	3 121 587 €	3 347 194 €	3 496 733 €	3 686 213 €
Charges d'exploitation	9 669 599 €	10 263 658 €	10 633 680 €	11 013 282 €
Reventes et soutiens de déchèteries	- 2 210 727 €	- 2 009 350 €	- 2 089 794 €	- 2 111 199 €
Déchèteries hors tout venant	7 748 872 €	8 194 308 €	8 543 918 €	8 902 083 €
Charges d'exploitation	3 602 343 €	3 424 683 €	3 677 114 €	3 882 482 €
TGAP	1 202 885 €	1 574 649 €	2 047 831 €	2 375 484 €
Amortissements	1 234 256 €	1 175 557 €	1 474 012 €	1 437 342 €
Déchèteries tout venant	6 039 483 €	6 174 889 €	7 198 957 €	7 765 308 €
Total déchèteries	13 788 355 €	14 369 197 €	15 742 873 €	16 667 391 €
Charges d'exploitation du tri (-) apports extérieurs	8 435 344 €	9 528 545 €	10 416 390 €	12 829 716 €
Amortissements	1 797 654 €	1 752 382 €	1 733 012 €	1 612 792 €
Provisions/Reprises pour le tri	220 000 €	440 000 €	440 000 €	- 1 540 000 €
Reventes et soutiens liés au tri	- 15 843 027 €	- 16 742 712 €	- 16 890 927 €	- 17 032 355 €
Total tri	- 5 480 029 €	- 5 021 784 €	- 4 301 195 €	- 4 029 846 €
Charges d'exploitation (-) apports extérieurs et reventes	10 214 955 €	10 262 075 €	11 844 385 €	12 477 191 €
TGAP	2 037 726 €	2 687 381 €	1 978 780 €	1 894 612 €
Amortissements	7 367 396 €	7 355 906 €	6 236 343 €	5 989 259 €
Total OMR	19 620 077 €	20 305 362 €	20 059 499 €	20 361 243 €
	31 050 000 €	33 000 000 €	35 000 000 €	36 685 000 €

Les charges de personnel représentent 70 % du bloc des charges de structure. Evolution du nombre d'agents maitrisée.
Déchèteries hors tout-venant : principalement lié à la révision des prix et à la hausse prévisionnelle des tonnages.
Déchèteries tout-venant : flux fortement impacté par l'évolution de la TGAP.
Globalement le bloc déchèteries représente un coût de plus en plus important pour le syndicat. Il se rapproche du coût du bloc OM et il est en évolution constante sur le budget global.

Monsieur Plissonneau souhaite attirer l'attention des délégués sur le coût global du tout-venant déchèteries comparé au coût global des autres flux de déchèteries. Le tout-venant coûte aussi cher que l'ensemble des autres flux. C'est donc un axe prioritaire sur lequel il est nécessaire de réfléchir et travailler.

Bloc tri : augmentation liée à l'évolution du tonnage des emballages. A noter que la hausse n'est plus compensée comme les années précédentes par les recettes : effondrement des prix de rachat et soutiens figés des barèmes. Dans ce bloc apparait une ligne « provisions » qui sont à constituer. Ces provisions permettront d'anticiper les dépenses importantes à prévoir en raison de la fermeture de VENDEE TRI pendant les travaux prévus à ce jour en 2024, sur une période de six mois. L'étude conduite par le service technique est attendue pour connaitre plus précisément les coûts.

Bloc OM : les charges d'exploitation sont en hausse significative en lien direct avec la mise en service de l'unité de préparation de CSR mais parallèlement cette unité permet de réduire les coûts de TGAP sur le flux OM. A constater qu'en 2023, la TGAP associée au tout-venant est supérieure à la TGAP sur les OM. Cette situation est inédite.
Malgré les travaux de modernisation des TMB en 2020 et la mise en œuvre de l'unité de préparation de CSR à Trivalandes, les amortissements baissent à compter de 2023. Cela s'explique par la fin de l'amortissement des process initiaux des TMB (2011).
En conclusion pour ce bloc, il est à noter une maitrise des coûts globaux sur la période et un volume hors TGAP homogène.

Evolution constante du besoin contributif à compter de 2020.

Monsieur Grasset demande s'il y a des réactions.

Il est précisé qu'il s'agit d'une moyenne du besoin contributif. En fonction des collectivités, les besoins seront variables.

Monsieur Grasset précise qu'il s'agit d'une prospective, tous les facteurs ne sont pas maitrisés jusqu'en 2024. Cependant, c'est un message fort. Il y a de véritables enjeux sur les déchèteries, sur les tonnages des emballages. Il rappelle le projet de préparation de CSR à partir du tout-venant de déchèteries.

Monsieur Guillon ne retrouve pas dans les tonnages, ceux qui concernent les déchets verts mais aussi les leviers qui pourraient être apportés. Il aurait souhaité avoir la prospective sur ce déchet en particulier car cela représente un réel problème en déchèteries.
Il est indiqué qu'ils sont inclus dans le total de la déchèterie hors tout-venant.

Monsieur Grasset demande que cela soit identifié.

Monsieur Calonnec ajoute que sur les déchets verts il est important de prendre en compte, le levier de volume et de tonnage. La particularité vendéenne qui donne un impact financier important est le tonnage (entre 80 et 100 000 tonnes annuelles). Le coût à la tonne de traitement n'est pas le plus élevé lorsque l'on fait le ratio (25 € / tonne). Cependant, c'est un véritable enjeu de baisser les volumes et les tonnages de déchets verts pour baisser le coût global de traitement.

	Rétrospective	Prospective				
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
de fonctionnement	50 586 173 €	51 196 735 €	53 261 638 €	56 458 247 €	60 210 270 €	64 089 426 €
de fonctionnement	39 422 645 €	41 829 914 €	43 638 109 €	46 680 976 €	51 325 443 €	55 497 889 €

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ation	13 078 303 €	11 062 049 €	11 183 230 €	11 177 362 €	10 295 528 €	9 870 402 €
dette	1 914 775 €	1 696 228 €	1 559 701 €	1 400 091 €	1 410 702 €	1 278 864 €
ite	11 163 528 €	9 365 821 €	9 623 529 €	9 777 271 €	8 884 827 €	8 591 537 €
al de la dette	6 884 246 €	6 857 784 €	6 062 972 €	6 123 494 €	6 803 326 €	6 347 667 €
tte	4 279 282 €	2 508 037 €	3 560 557 €	3 653 777 €	2 081 501 €	2 243 870 €

Il est souligné que cette prospective a été travaillée en septembre. Il est aujourd'hui identifié que certains éléments sur les prix de reprise du verre et des plastiques se sont abaissés par rapport aux montants pris en compte dans la prospective.

Une épargne nette à environ 2.2 M € en 2024 représente le strict nécessaire.

Pour mémoire, il est précisé que la moitié des coûts des travaux de VENDEE TRI est intégrée. Il restera le complément des coûts de travaux à prévoir après 2025 et les prix d'exploitation de la future usine.

Monsieur Grasset souhaite saluer le travail des équipes.

Monsieur Grasset ajoute que les services de Trivalis sont aussi là pour répondre aux questions des collectivités sur les filières.

Monsieur Calonnec ajoute que cette prospective permet de présenter un bilan assez clair de ce que l'on identifie aujourd'hui sur la base de ce que l'on sait pour mener des actions et optimiser la gestion des déchets en ce début de mandat. La prospective permet aussi d'identifier des leviers d'amélioration ou d'atténuation de certains critères. La liste des pistes n'est pas exhaustive.

- La réduction de l'enfouissement est un véritable enjeu. Toute tonne non enfouie sera une économie directe de TGAP.
- Réduction des tonnages de déchèteries dont les déchets verts et les tout-venants. Amélioration du tri du tout-venant sur les 23 % identifiés.

- Travailler sur le périmètre des professionnels. Compétence partagée. Réflexion à avoir.
- La qualité du tri en haut de quai. Si les bennes sont bien triées, elles seront mieux reprises.
- La réduction des emballages. Soutiens de CITEO et la partie rachat de la matière recyclée. Le soutien CITEO est prédominant. La négociation du futur contrat sera très importante.

Madame Boisteau-Payen demande si un travail est engagé avec les industriels sur les emballages.

Monsieur Calonnec indique qu'une collaboration existe avec les industriels. Cependant, Trivalis n'est pas décideur.
Le travail à conduire avec les industriels porte notamment :
- sur la limitation du suremballage. La contrainte doit être nationale.
- sur l'arrêt de la mise sur le marché d'emballages non valorisables qui au final pèse sur le contribuable

Monsieur Calonnec ajoute que la crise sanitaire complique la situation. De nombreux consommateurs considèrent le suremballage comme une barrière sanitaire. Par ailleurs, les produits achetés en ligne sont souvent suremballés.
Trivalis remonte régulièrement l'information au niveau national.

Madame Boisteau-Payen demande quelles sont nos possibilités d'agir.

Monsieur Grasset répond qu'elles se situent sur le plan national, d'où l'intérêt pour Trivalis d'être présent au sein des instances nationales pour peser sur ces orientations.

Monsieur Grasset pense qu'il sera nécessaire d'imposer des contraintes aux industriels et d'éveiller les consciences des particuliers sur le fait que le sac jaune n'est pas « gratuit ». Mais aussi, de sensibiliser l'administré au fait que toute tonne d'emballage représente un coût, comme cela a été initié pour les ordures ménagères il y a quelques années. Des changements de comportement s'amorcent, ils seront à encourager. Le retour d'expérience des collectivités qui s'engagent dans la redevance du sac jaune ou du bac jaune sera important à connaitre.

Monsieur Calonnec mentionne que malgré tout il est possible d'engager certaines actions. La commission Communication-Evénements-Prévention de cet après-midi va étudier le sujet. Individuellement, chacun est acteur du changement. La prévention ne résoudra pas tout à elle seule mais elle participe et accompagne ce changement. Cela prendra du temps.

Afin de réduire les tonnages de tout-venant enfouis, une réflexion est aussi conduite, sur un périmètre territorial plus étendu, avec la construction d'une unité de préparation CSR (70 000 tonnes).

Monsieur Pageaud pense qu'il est nécessaire que les communautés de communes prévoient dans leurs cahiers des charges des lotissements, l'interdiction de plantations de certaines espèces afin de limiter l'apport de déchets végétaux en déchèteries et les coûts qui en découlent. C'est une mesure simple qui peut avoir un impact fort.

Monsieur Grasset souhaite que Trivalis soit le lieu où les collectivités peuvent venir puiser des idées et échanger sur leur retour d'expériences.

En ce qui concerne la recherche de recettes pour limiter les hausses à venir, Monsieur Verdon a une question sur les panneaux photovoltaïques et se demande si il serait possible de mieux valoriser pour Trivalis la revente d'énergie produite sur ses installations

Il est répondu que Trivalis a signé avec Vendée Energie des conventions d'occupation du domaine public pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur deux ISDND en post exploitation moyennant le versement d'une redevance forfaitaire.

Monsieur Grasset répond qu'aujourd'hui, un protocole d'accord a été signé avec Vendée Energie en vue de la création d'une société de projet VENDEE TRI ENERGIE de manière à optimiser la valorisation énergétique produite soit à partir des installations (ISDND en post exploitation), soit à partir des déchets (CSR). .

Monsieur Grasset précise qu'en ce qui concerne la mise en place de moteurs électriques sur les ISDND évoqué précédemment et la revente de l'énergie produite, Trivalis porte intégralement le projet. Les recettes reviendront à Trivalis pour un montant estimatif de 400 000 € par an.

b) DOB

Monsieur Plissonneau indique que de nombreuses informations ont déjà été évoquées.

Il est indiqué que les éléments présentés ont été étudiés préalablement par la commission gestion.
Le rapport des orientations budgétaires est joint en annexe. Il se compose de la présentation de la structure ; le rapport développement durable ; les prospectives précédemment présentées ; les orientations budgétaires, les projections tarifaires et le rapport de situation en matière d'égalité femmes – hommes.

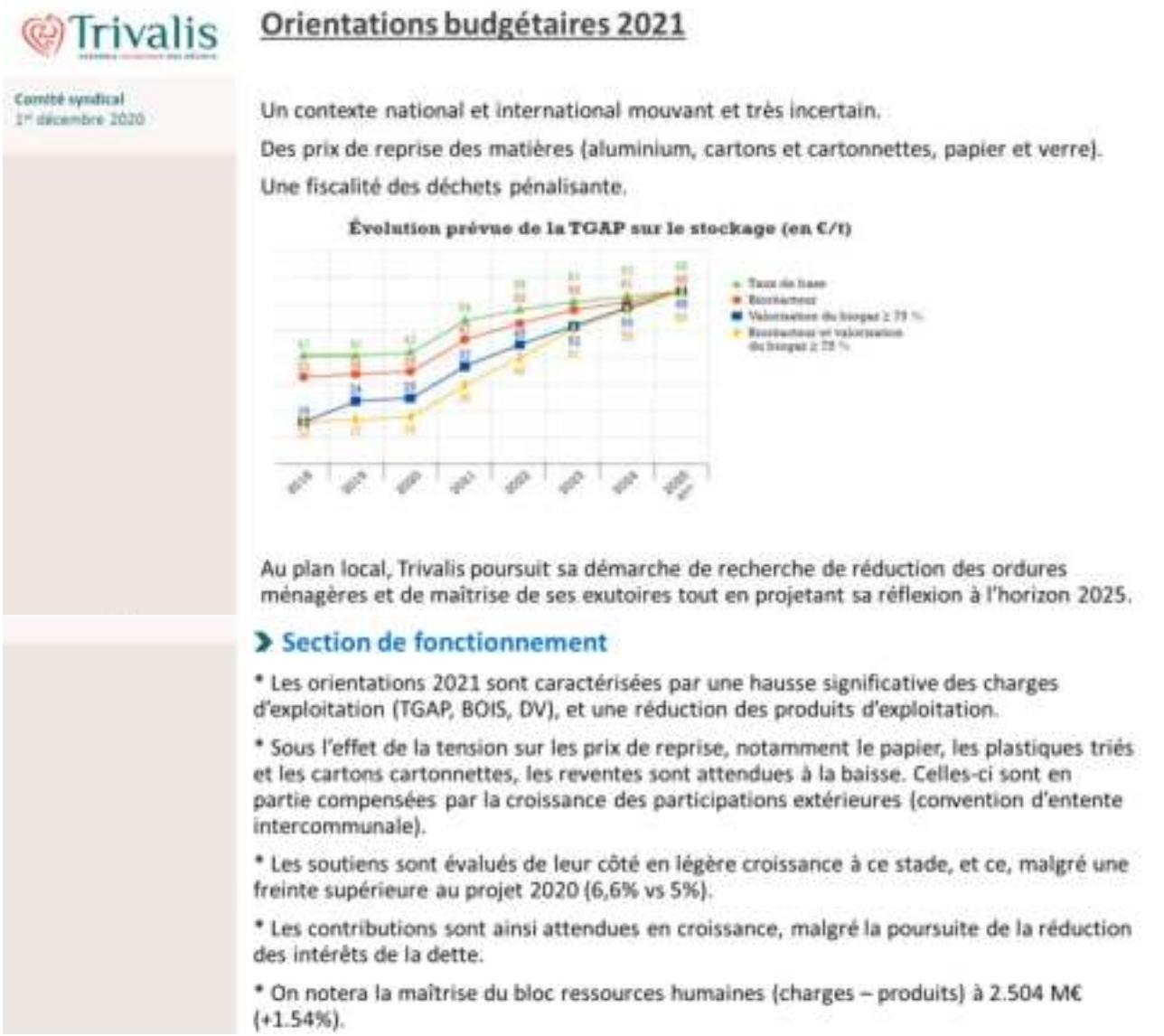

Exemple sur les plastiques triés : sur les trois trimestres de l'année, le prix de rachat moyen est de 97 €, il y a 18 mois il était autour de 140 € - 150 €. Le PET Foncé et le PEHD, la recette au troisième trimestre est égale à zéro. Le PET Clair qui était à 250 € en janvier est à 150 € à ce jour. Le verre est passé de 24 € à 13 €.

C'est la première fois que le syndicat est confronté à un cumul de difficultés et où les résultats des actions conduites ne permettent pas de compenser les variations négatives. Les contextes économique et sanitaire ont engendré des difficultés inédites. Il est espéré que cela n'est que conjoncturel. Cependant, le syndicat doit tenir compte de la réalité du moment.

Les contributions attendues sont en croissance et variables en fonction des collectivités.

Monsieur Grasset précise que les présidents des collectivités ont été chacun informés. Un document détaillant les variations de contributions a été joint au courrier. Il est indiqué la variation sur 2019-2020-2021 avec la part que représente la TGAP sur cette contribution. Cela permet aux élus d'avoir une lecture directe. Ce travail important réalisé par l'équipe du service finances apporte une meilleure lisibilité et de la transparence.

Monsieur Plissonneau pense qu'il faut retenir que la hausse annoncée est composée au 2/3 par la hausse TGAP et pour ¼ par la baisse des prix de reventes.

Il est précisé que les variations locales peuvent être assez conséquentes. Les projets de tonnages effectués par la collectivité influent sur le bilan. En janvier, les collectivités recevront un réalisé 2020 sur la base de la saisie des 11 mois de tonnages de l'année 2020. Puis, quand l'ensemble des tonnages 2020 auront été validés par les services des collectivités (courant février-mars), le projet de régularisation finale sera établi. En mars, si tout est validé, les régularisations finales seront présentées et votées en comité syndical. Sinon, cela sera soumis au vote du comité syndical de juin, en même temps que le Compte Administratif.

Monsieur Grasset ajoute que les collectivités les plus impactées sont celles qui ont le plus tôt commencé à produire des efforts depuis plusieurs années. Les dernières tonnes sont toujours les plus difficiles à atteindre.

Madame Besse confirme et indique que cela reste difficile à expliquer à l'usager.

Monsieur Grasset indique que la prospective est importante pour que les collectivités puissent anticiper les périodes incertaines à venir.

Il est indiqué que le service finances a effectué une simulation tenant compte de l'évolution de la TGAP, d'un maintien des tonnages et des soutiens CITEO similaires à ceux du barème actuel (barème qui sera revu au 31/12/2022 et pour lequel nous n'avons pour le moment pas de précision. Lévolution annuelle des contributions jusqu'en 2024 se situe autour de 5 à 5,5 %.

Monsieur Grasset indique que les efforts fournis par les habitants ne doivent pas être remis en cause. La hausse est liée à une fiscalité subie par le syndicat. Ceux qui votent la fiscalité doivent l'assumer. Trivalis a écrit aux députés et sénateurs sur ces sujets afin de connaitre leur position sur l'orientation de leur vote. A ce jour, aucune réponse n'a été apportée.

Monsieur Calonnec rappelle qu'il avait été proposé en partenariat avec les fédérations nationales de bénéficier d'une TGAP qui prenne en compte les ratios locaux afin que la TGAP soit variable en fonction des performances du territoire. Les collectivités qui ont produit des efforts sont impactées de la même manière que celles qui n'ont jamais réalisé d'efforts. Le côté pervers, est qu'il suffira aux territoires qui n'ont jamais fait d'efforts de mettre en place quelques mesures pour baisser rapidement leur tonnage d'ordures ménagères et compenser la hausse de la TGAP.

Monsieur Calonnec ajoute qu'un courrier a été adressé au ministère pour bénéficier d'un report de la hausse de la TGAP. 7 autres collectivités en France ont procédé de la même manière. Une mobilisation est constatée. Pour le moment, il n'y a pas eu de réponse.

La stratégie de désendettement permet de réduire les charges financières.

Les provisions comportent un volet règlementaire : les provisions de post-exploitation des ISDND et les provisions pour les travaux de VENDEE TRI à venir. Ces provisions seront soumises à délibération lors de l'établissement du programme.

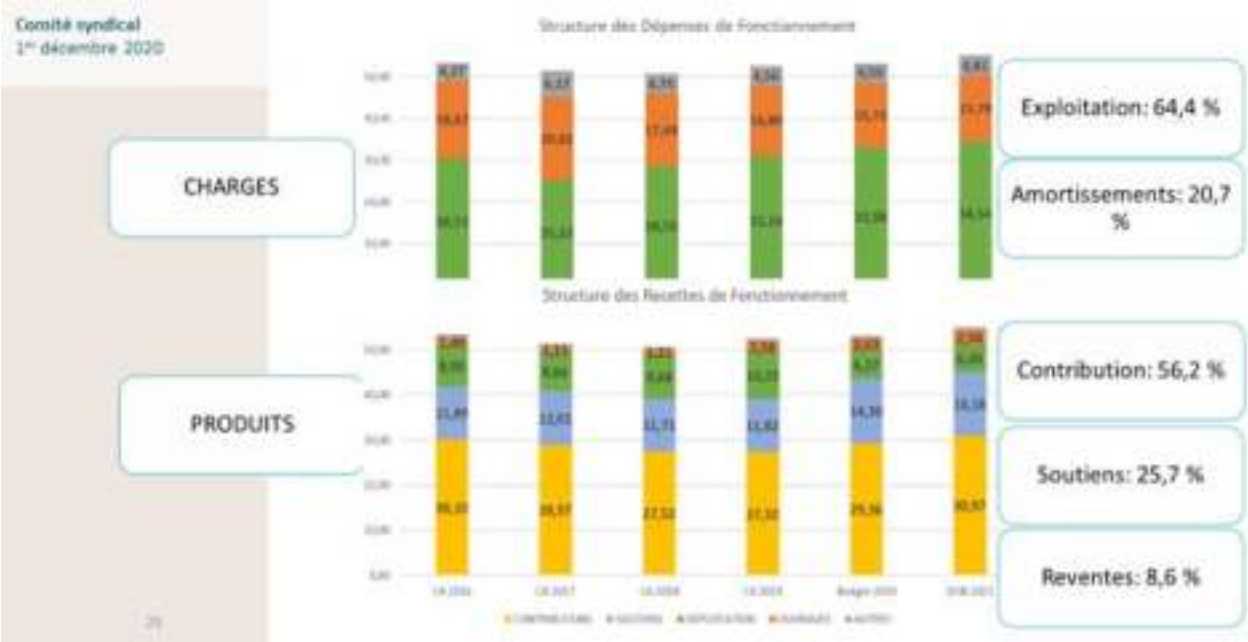

s budgétaires 2021

fonctionnement : Soldes de gestion

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	DOB 2021
ultat gestion hors intérêts sultat exceptionnel	14 971 685 €	16 878 188 €	15 062 653 €	12 647 605 €	10 581 682 €	10 645 403 €
ultat financier	- 1 858 724 €	- 2 147 993 €	- 2 228 561 €	- 1 451 466 €	- 1 208 081 €	- 1 048 878 €
ultat exceptionnel	483 422 €	389 510 €	251 464 €	- 32 611 €	- €	- €
ultat réel	13 596 373 €	15 119 706 €	13 085 556 €	11 163 528 €	9 373 601 €	9 596 525 €
tal dette	- 8 263 651 €	- 8 139 089 €	- 10 033 412 €	- 6 884 246 €	- 6 857 321 €	- 5 737 333 €
ultat réel - Capital dette	5 332 722 €	6 980 616 €	3 052 144 €	4 279 282 €	2 516 279 €	3 859 192 €

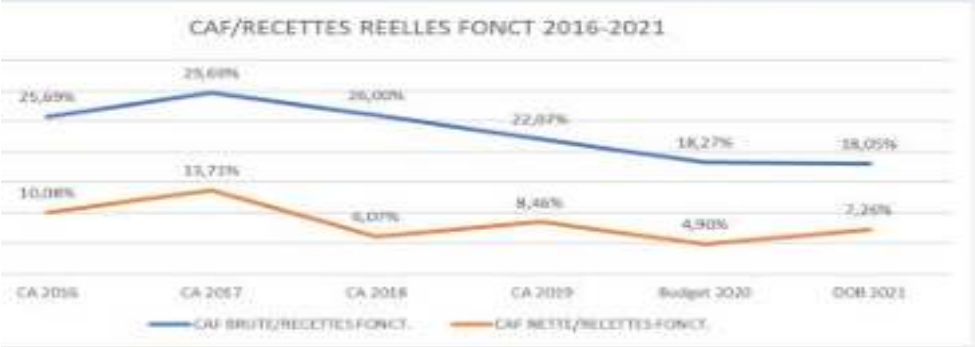

Exploitation : **Charges**

Les charges d'exploitation sont envisagées en hausse significative (+7,24 % par rapport au BP 2020 et +10.55% base 2019). Elles sont portées par quelques gisements emblématiques. En effet, 96,2 % des dépenses sont regroupées sur 10 déchets.

Les OM, le tout-venant, les emballages et refus de tri pèsent pour 68 % des charges.

	Montant	Part de l'exploitation
OM	11 277 413 €	32,76%
TV	4 080 603 €	11,85%
Déchets verts	2 066 369 €	6,00%
Carton	1 280 950 €	3,72%
Bois	1 614 489 €	4,69%
Ferraille	1 043 540 €	3,03%
Gravats	1 514 336 €	4,40%
DMS	1 093 287 €	3,18%
Plastiques déch.	1 099 369 €	3,19%
Emballages (dont refus)	8 052 794 €	23,39%

Tout-venant: croissance forte (+15 %) = TGAP

Bois: + 40 % = filière en difficulté/nouveau marché

Emballages et refus de tri: + 8 % en moyenne = effet volume

Monsieur Grasset indique qu'un projet de chaudière bois avec un industriel vendéen est en cours. Ce projet pourrait apporter une économie d'environ 800 à 900 000 €.

Monsieur Bouillaud demande si une réflexion sur l'économie du transport a été menée en interne. Les déchets circulent beaucoup.

Il est indiqué que le taux est plus faible que précédemment : 28 % contre 35 %. Les démarches de rationalisation du transport et des flux de transport sont raisonnées et continuent de l'être. Les discussions sont permanentes. Une question plus globale pourrait être posée entre le dernier point de collecte et le point de transfert des déchets.

Monsieur Calonnec ajoute qu'il y a la partie transport que l'on maitrise parfaitement, avec peut-être des pistes d'amélioration sur la densité des bennes. L'enjeu véritable est pour lui en déchèteries. Des rotations de bennes à moitié vide sont effectuées pour s'assurer de la disponibilité sur la journée du lendemain. Une réflexion est à conduire. Il souligne qu'éco-mobilier a imposé dans le cadre de la REP DEA, une densité des bennes. L'impact financier, l'impact environnemental seront à étudier.

Trivalis demande dans ses marchés que le transport soit assuré avec des véhicules roulant au GNV. Un contrat d'objectif est établi : de 20 à 30 % de transport en bioGNV au démarrage du marché d'une durée de quatre ans, pour finir au terme du contrat à 80 / 100 % en bioGNV . Cela laisse le temps au transporteur de s'équiper. La couverture du territoire par des stations de BioGNV est importante d'où la nécessité de collaborer avec les autres syndicats, notamment le SyDEV et la SEM Vendée Energie.

Trivalis

Comité syndical
1er décembre 2020

Orientations budgétaires 2021

Section de fonctionnement : Exploitation

	CA 2019	BP 2020	BS 2020	DOB 2021
OM	10 760 169 €	11 968 989 €	11 115 095 €	**11 277 418 €**
FFOM	73 480 €	22 941 €	22 941 €	125 813 €
Tout Venant	4 550 792 €	3 496 371 €	3 698 998 €	**4 090 609 €**
Déchets verts	1 946 070 €	1 931 086 €	1 931 086 €	**2 066 369 €**
CARTON	1 248 390 €	1 234 880 €	1 234 880 €	**1 280 950 €**
Bois	1 349 714 €	1 187 088 €	1 187 088 €	**1 614 489 €**
Ferrailles	889 365 €	921 033 €	921 033 €	**1 043 940 €**
Pneus	12 308 €	1 428 €	1 428 €	3 680 €
Gravats	1 498 924 €	1 549 556 €	1 549 556 €	**1 514 336 €**
Plaques de plâtre	339 483 €	329 517 €	329 517 €	376 155 €
Amiante	157 504 €	171 993 €	171 993 €	176 433 €
DMS	1 154 728 €	1 097 543 €	1 097 543 €	**1 093 287 €**
Souches	59 287 €	57 689 €	57 689 €	96 624 €
Plastiques déch.	1 042 216 €	1 078 296 €	1 078 296 €	**1 099 368 €**
Polystyrène	186 109 €	146 977 €	146 977 €	188 464 €
Emballages	5 791 955 €	6 468 279 €	6 446 125 €	**6 886 066 €**
Refus de tri	1 007 235 €	1 028 491 €	1 050 051 €	**1 165 928 €**
Papier/JRM	112 801 €	105 681 €	567 603 €	111 208 €
Verre	268 085 €	258 788 €	255 842 €	220 893 €
TOTAL HT	31 140 622 €	32 101 840 €	32 870 854 €	34 426 880 €

Structure par flux

- TMB : 4 345 055 € (12,6 %)
- Ultimes : 6 889 188 € (20,0 %)
  dont 48 % de TGAP
- TRI : 4 838 491 € (14,1 %)
- Transfert : 2 770 170 € (8,0 %)
- Déchèterie : 5 489 358 € (16,0 %)
- Transport : 9 645 939 € (28,0 %)
- CSR : 448 298 € (1,3 %)

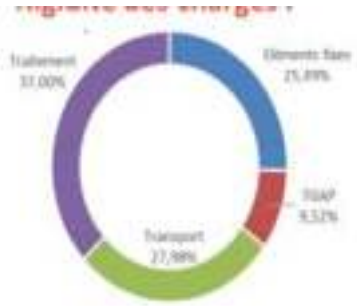

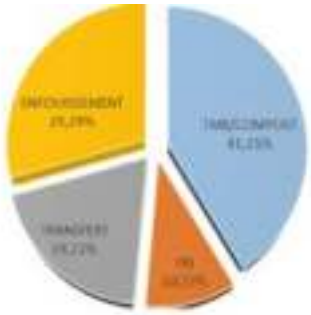

Rigidité par flux (hors transport)

- TMB : 79,40 %
- Ultimes : 34,63 %
- TRI : 17,29 %
- Transfert : 57,27 %
- Déchèterie : 12,30 %

s budgétaires 2021

ı : Produits

ıitations sont constitués par les reventes et les produits issus des apports extérieurs.

020, ces produits sont stables.

forte baisse par rapport à 2019 (6.09 M€ vs 8.43 M€).

ɔn » représente 61 % de ces produits (70 % en 2019 et 68 % au BS 2020). La baisse est ı forte du prix du papier (- 1.44 M€ entre 2019 et 2021) et des plastiques triés.

les planent sur le prix du verre depuis quelques semaines.

CA 2019	BP 2020	BS 2020	DOB2021
118 796,43	172 193,72	172 193,72	173 275,20
114 760,95	138 722,99	138 722,99	174 959,67
700 048,63	191 290,25	191 290,25	418 446,92
61 670,90	59 988,10	59 988,10	10 823,86
838 752,73	701 398,78	726 583,18	993 768,45
393 105,22	391 335,27	391 335,27	370 745,22
44 045,92	33 140,52	33 140,52	34 726,15
2 340,80	-	-	-
17 091,63	19 007,61	19 007,61	-
382 211,50	374 058,82	374 058,82	372 063,78
3 184 239,23	2 648 849,53	2 627 042,60	2 409 875,40
1 593 566,91	751 287,28	370 503,83	150 982,89
981 302,42	783 825,13	956 773,25	980 349,27
8 431 933 €	6 265 098 €	6 060 640 €	6 090 017 €

Exploitation : bilan

L'observation sur la période et la tendance 2021 montre la chute brutale des produits d'exploitation et l'évolution régulière des charges.

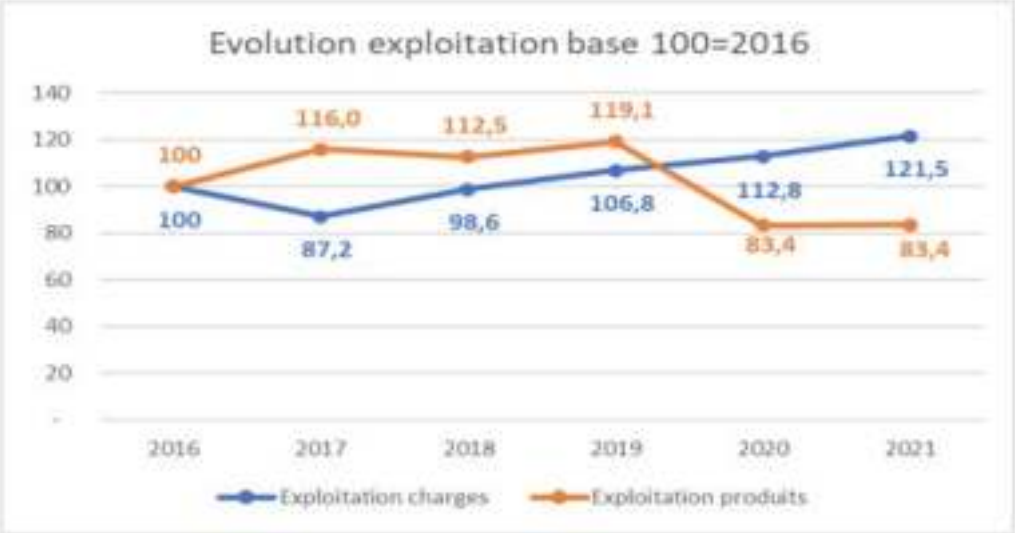

Orientations budgétaires 2021

Section de fonctionnement : Soutiens

- Les soutiens constituent un bloc essentiel des ressources du syndicat. Déduits des contributions à l'exception des soutiens ambassadeurs et communication, ils assurent 1/4 des recettes de fonctionnement.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Budget 2020	DOB 2021
CITEO EMBALLAGES + Reprises	10 803 857 €	10 811 463 €	11 088 220 €	11 801 754 €	13 034 380 €	13 656 354 €
CITEO PAPIERS	753 345 €	737 882 €	882 735 €	926 766 €	852 497 €	896 157 €
DCADEC (Soutiens + reprises)	527 338 €	498 012 €	529 907 €	573 022 €	540 580 €	539 558 €
ECO MOBILIER (Soutiens + reprises)	381 357 €	461 187 €	570 030 €	545 503 €	530 509 €	538 084 €
ECO DDS	174 805 €	133 424 €	80 254 €	94 750 €	95 671 €	94 387 €
	12 640 902 €	12 661 767 €	13 907 102 €	13 850 638 €	15 062 259 €	16 023 540 €

CITEO = 87,5 % des soutiens

Section de fonctionnement : Ressources Humaines

- Pour ce qui concerne les charges de personnel (chapitre 012), celles-ci s'articuleront comme les années passées, entre le personnel permanent et les ambassadeurs.

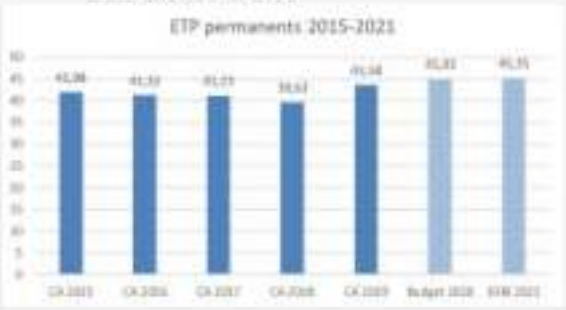

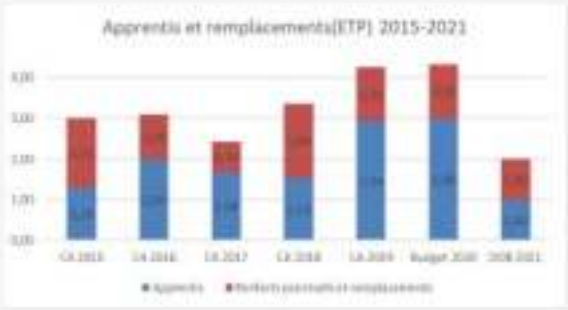

En terme budgétaire, le solde net (charges - produits) 2020 serait stable par rapport au budget voté 2020.

L'effectif permanent reste stable.

s budgétaires 2021

'onctionnement : Ressources Humaines

Chapitre 012					TOTAL charges	Chapitre 70	Chapitre 013	TOTAL Produits	Net annuel
actuels hors sadeurs (CDD ntrats CDI)	Apprentis et stagiaires	Ambassadeurs contractuels	Animateurs de prévention contractuels	Charges patronales assurance statutaire		Ambassadeurs	Atténuations de charge		
34 000 €	26 045 €	164 450 €	0 €	770 000 €	2 274 070 €	167 777 €	50 310 €	218 087 €	**2 055 983 €**
26 000 €	38 000 €	25 200 €	0 €	677 000 €	2 029 200 €	60 138 €	44 000 €	104 138 €	**1 925 062 €**
17 600 €	35 880 €	3 325 €	0 €	690 940 €	2 125 500 €	4 805 €	51 566 €	56 371 €	**2 069 129 €**
41 050 €	26 400 €	111 250 €	0 €	740 660 €	2 328 310 €	121 352 €	24 917 €	146 269 €	**2 182 041 €**
31 700 €	44 900 €	36 800 €	7 230 €	746 370 €	2 382 450 €	80 640 €	46 447 €	127 087 €	**2 255 363 €**
39 400 €	47 200 €	249 700 €	66 500 €	930 600 €	2 953 400 €	350 000 €	137 100 €	487 100 €	**2 466 300 €**
30 000 €	25 500 €	252 220 €	66 500 €	835 960 €	3 017 440 €	350 000 €	163 200 €	513 200 €	**2 504 240 €**

Orientations budgétaires 2021

❯ Contributions: 34.27 M€ TTC et 42.80 €/hab DGF. (2020 = 32.3 M€ TTC et 40.6 €/hab DGF)

A l'instar de la variation de l'exploitation (charges et produits), les contributions augmentent depuis 2018.

La maîtrise des tonnages de déchèterie constituera un enjeu pour circonscrire l'augmentation.

Les charges Trivalis restent stables.

budgétaires 2021

S: 34.27 M€ TTC et 42.80 €/hab DGF. (2020 =32.3 M€ TTC et 40.6 €/hab DGF)

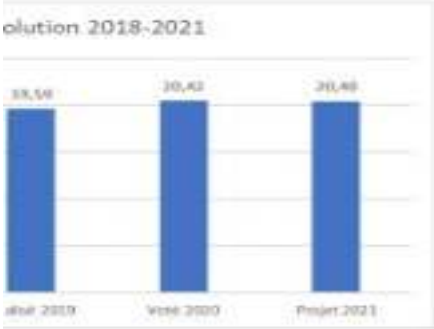

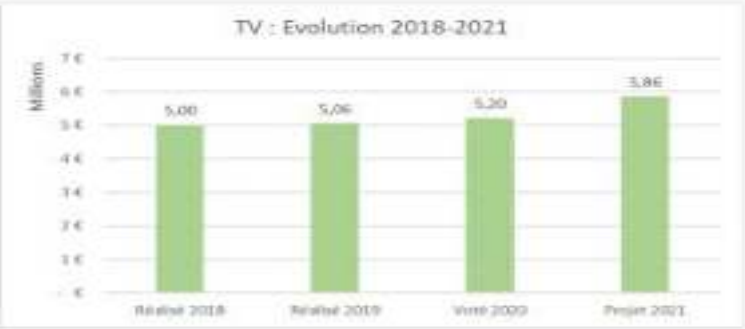

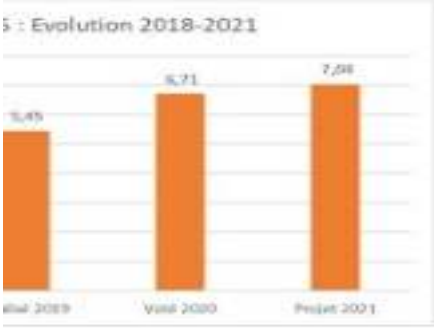

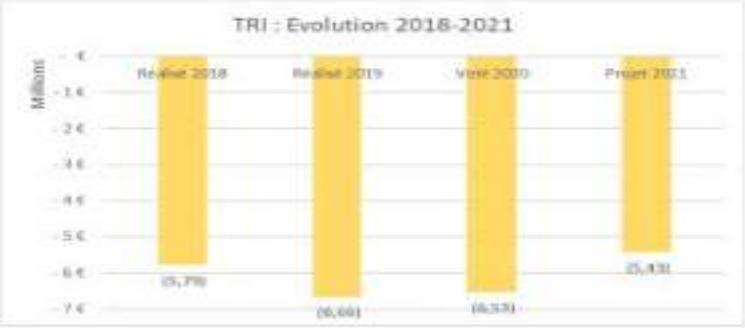

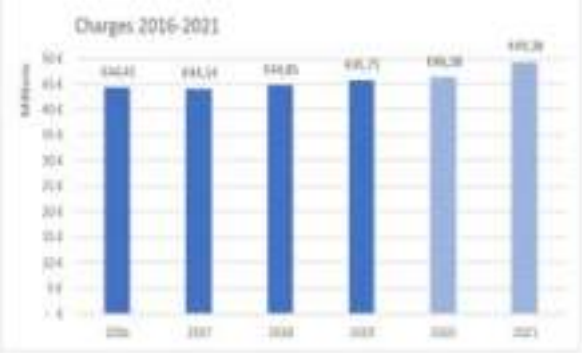

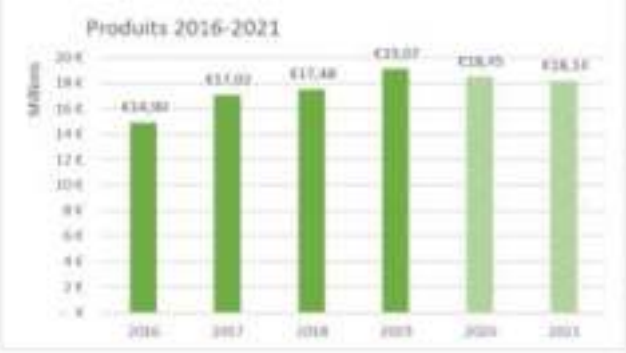

Monsieur Grasset souligne l'importance du contrat CITEO à venir.
Il est précisé qu'il ne s'agit que des crédits nouveaux.

Trivalis

Comité syndical
1er décembre 2020

Orientations budgétaires 2021

Programme d'équipement

- Installations de moteurs électriques sur 3 ISDND.
- Aménagement et réhabilitations des alvéoles des ISDND.
- Aménagement de la voie d'accès de Trivalandes.

PROGRAMME PAR OPERATION

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23	Total
1001 - COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS	- €	485 900 €	660 000 €	**1 145 900 €**
1003 - ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	30 000 €	482 000 €	4 342 000 €	**4 854 000 €**
1005 - TRI DES EMBALLAGES	208 500 €	- €	- €	**208 500 €**
1006 - CENTRE DE TRANSFERT	- €	168 000 €	40 000 €	**208 000 €**
1008 - CSR	366 015 €	- €	- €	**366 015 €**
NON AFFECTE	32 500 €	230 000 €	- €	**262 500 €**
Total	**637 015 €**	**1 365 900 €**	**5 042 000 €**	**7 044 915 €**

- Ces opérations d'équipement seront complétées au budget supplémentaire par les crédits de report. Ceux-ci concerneront notamment la réalisation du centre de transfert à La Boissière de Montaigu et les réhabilitations d'anciennes alvéoles sur le site à Tallud-Ste-Gemme.

Comité syndical
1er décembre 2020

AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées acquises ou réalisées par le syndicat.

AP/CP soldées au 31.12.2019

N°	Désignation	Ouvrage	AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
AP n°04	Aménn. A4-B et réhab. A2-5	ISDND à Les Pineaux	**2 886 973,88 €**	426 476,29 €	255 261,88 €	216 996,29 €	203 189,67 €	5 956,42 €
AP n°06	Aménn. B1-4 et réhab. A1, A3, B1-4	ISDND à St Christ.	**2 771 094,10 €**	704 411,92 €	311 016,47 €	79 980,21 €	58 977,36 €	111 955,74 €
AP n°08	Aménn. A3-B et réhab. A1-3	ISDND à Ste Flaive	**2 297 308,40 €**	970 454,67 €	475 096,13 €	49 041,19 €		
AP n°09	Aménn. A7-B et réhab. A4-7	ISDND à Tallud Ste G.	**2 123 668,52 €**	197 191,23 €	895 526,94 €	549 644,27 €	994,96 €	
AP n°07	Const. d'un centre de tri départemental	La Roche/Yon	**23 261 793,07 €**	2 171 076,90 €	17 076 741,45 €	1 271 105,50 €	65 457,21 €	877 132,10 €
AP n°08	Construction d'un TMB	Corpe	**178 523,75 €**	- €	27 067,50 €			
AP n°09	PV d'accord gravis et DV	Ile d'Yeu	**3 540 792,40 €**	250 501,38 €	2 129 861,96 €	916 217,39 €	89 170,39 €	
AP n°10	Const. d'un CSR et d'un transfert	Mouzeuil	**15 536,61 €**		9 290,10 €	5 661,26 €	- €	585,00 €

AP/CP en cours 2015-2019

N°	Désignation	Ouvrage	AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
AP n°01	Construction d'un TMB	TMB St Christ.	**36 952 141,00 €**	- €	- €	- €	- €	- €
AP n°10	Aménn. A10-12 et réhab. A8-11	ISDND à Tallud Ste G.	**2 050 000,00 €**		9 259,00 €	227 590,91 €	413 180,80 €	427 796,94 €
AP n°11	Aménn. B5-8 et passage bioréacteur B3-4	ISDND à St Christ.	**2 587 861,06 €**			1 063 406,57 €	236 454,88 €	720 348,10 €
AP n°12	Aménn. A7-8 et réhab. A5-7	ISDND à Ste Flaive	**2 123 500,00 €**		880,00 €	72 631,98 €	702 053,62 €	511 072,13 €
AP n°14	Aménn. C8/7-8 et la réhab. A6, C8/7-8	ISDND à Les Pineaux	**1 950 000,00 €**			9 190,83 €	407 387,09 €	694 258,64 €
AP n°15	Construction d'un module CSR	CSR St Christ.	**16 520 000,00 €**				440 668,43 €	205 360,12 €

AP/CP 2020-2025

N°	Désignation	Ouvrage	AP	CP 2020	Liquidés 2020	Solde 2020	CP 2021	CP 2022
AP n°01	Construction d'un TMB	TMB St Christ.	**36 952 141,00 €**	140 000,00 €	- €	140 000,00 €	- €	
AP n°10	Aménn. A10-12 et réhab. A8-11	ISDND à Tallud Ste G.	**2 050 000,00 €**	472 229,17 €	269 063,56 €	203 165,61 €		
AP n°11	Aménn. B5-8 et passage bioréacteur B3-4	ISDND à St Christ.	**2 587 861,06 €**	540 000,00 €	370 442,95 €	169 557,80 €		
AP n°12	Aménn. A7-8 et réhab. A5-7	ISDND à Ste Flaive	**2 148 500,00 €**	616 862,25 €	373 465,63 €	243 396,62 €	245 000,00 €	
AP n°14	Aménn. C8/7-8 et la réhab. A6, C8/7-8	ISDND à Les Pineaux	**1 950 000,00 €**	377 780,39 €	75 365,06 €	302 024,93 €	275 000,00 €	175 000,00 €
AP n°15	Construction d'un module CSR	CSR St Christ.	**16 831 083,68 €**	523 529,60 €	196 261,84 €	337 067,76 €	387 975,94 €	12 392 998,07 €
Nouvelle	Aménn. C89-10 et réhab. C85-8	ISDND à St Christ.	**2 287 840,00 €**	212 000,00 €	- €	212 000,00 €	455 840,00 €	1 400 000,00 €
Nouvelle	Aménn. C810-12 et réhab. C88-10	ISDND à Ste Flaive	**1 558 000,00 €**	- €	- €	50 000,00 €	920 417,00 €	893 083,00 €
Nouvelle	Aménn. C89-10 et réhab. C89-10	ISDND à Les Pineaux	**1 330 000,00 €**	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	840 000,00 €	

L'objectif pour le syndicat est que les investissements nouveaux qui vont nécessiter le recours à l'emprunt, ne viennent pas, à nouveau, augmenter lourdement la dette du syndicat. La stratégie de désendettement doit se poursuivre. Les investissements ne doivent pas générer une dégradation dans ce domaine.

Il est souligné que la dette est associée à une infrastructure.

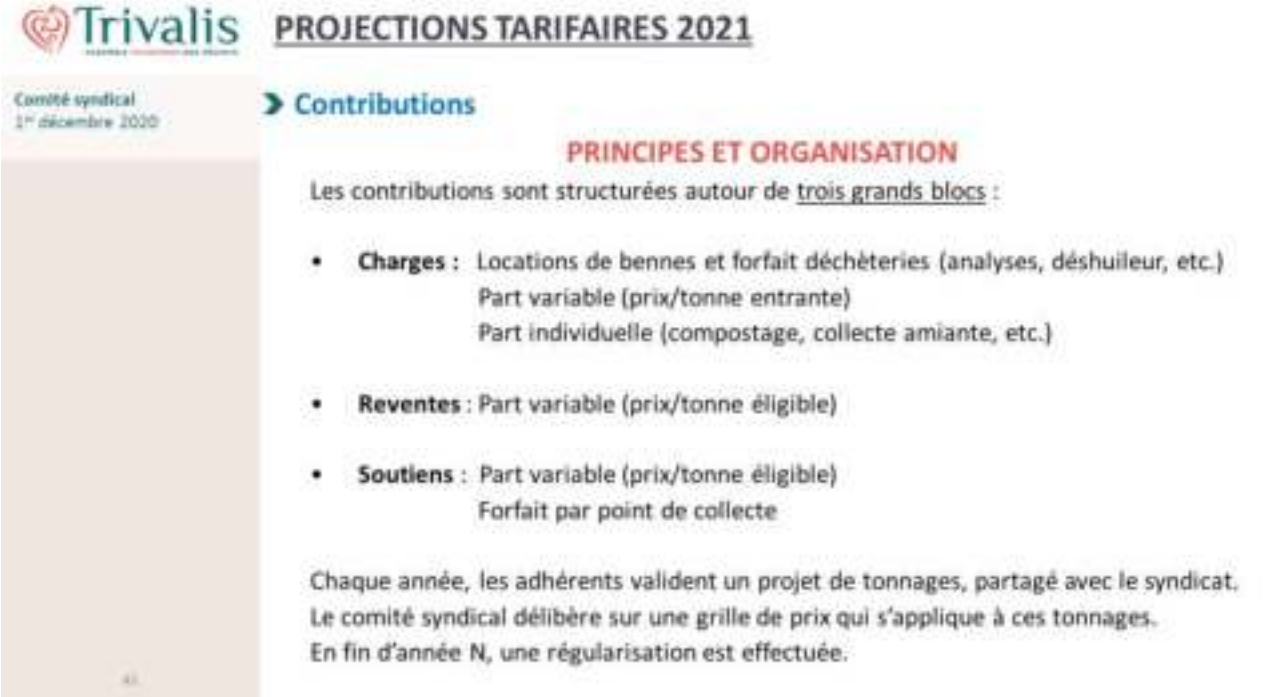

Il est rappelé que la régularisation annuelle des contributions est effectuée sur la base des tonnages réels. En revanche, la grille des prix est fixe pour l'année et ne fait pas l'objet de rectification.

Trivalis

Comité syndical
1er décembre 2020

PROJECTIONS TARIFAIRES 2021

Perspectives 2021 : + 1,95 M€ (6 %)

- ***Prix de vente dégradés***
- ***Hausse TGAP forte***
- ***Hausse Charges déchèteries***

TENDANCES TARIFAIRES 2021

Principales évolutions 2021 :

OM : évolution liée aux révisions de prix et à la TGAP. Toutefois, une partie de cette dernière est absorbée par la baisse des charges financières.

TV : évolution liée à la révision de prix et à la hausse de la TGAP.

Bois : impact fort du nouveau marché.

Nota :

- *FFOM : ajustement progressif sur le prix réel entre 2018 et 2021.*
- *Plâtre et Polystyrènes : filières soutenues par un prix attractif.*

Nota : Il est précisé que les prix 2021 mentionnés sont encore indicatifs.

Ces éléments ont été validés en commission gestion.

Comité syndical
1er décembre 2020

CHARGES

TENDANCES 2021

LOCATIONS	2019 CHARGES Location bennes QUAIS EQUIPES €/ Unité/mois	2020 CHARGES Location bennes QUAIS EQUIPES €/ Unité/mois	2021 CHARGES Location bennes QUAIS EQUIPES €/ Unité/mois
DÉCHETS ULTIMES			
Tout venant	64,00 €	66,00 €	74,00 €
DECHETERIES			
Déchets verts vrac	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Déchets verts broyés	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gravats Benne	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bois	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ferraille	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Plastiques souples	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Plastiques rigides	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Plaques de plâtre	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Carton	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Papier	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Forfait déchèterie	•Vidangage des bacles minérales •Nettoyage des décanteurs/déshuileurs •Nettoyage des armoires ou des bennes •Analyses des eaux de rejets et du boues	1 506,00 €	1 506,00 €
TRI DES DECHETS			
Verre	68,00 €	72,00 €	78,00 €
Collecte amiante		1 365 € 1/2 journée 1 865 € la journée	1 430 € 1/2 journée 1 940 € la journée

Plastiques souples et rigides, la commission gestion a décidé d'appliquer un prix similaire pour les deux flux.
Verre : la commission gestion a souhaité que ce flux apparaisse dans le bloc tri pour la partie location, cette année encore. Certaines collectivités ont des bennes à verre spécifiques. Le traitement du verre en déchèteries est un peu plus élevé que le verre collecté en point d'apport volontaire.

Trivalis

Comité syndical
1er décembre 2020

CHARGES

TENDANCES TARIFAIRES 2021

CHARGES VARIABLES	2019	2020	2021
	CHARGES	CHARGES	CHARG
	Part variable	Part variable	Part varia
	TONNAGES ENTRANTS	TONNAGES ENTRANTS	TONNAG ENTRAN
	€ / Tonne	€ / Tonne	€ / Ton
DECHETS ULTIMES			
Ordures ménagères	175 €	185 €	
Tout venant	133 €	141 €	
refus de tri	95 €	114 €	
DECHETERIES			
FFOM	31 €	40 €	
Déchets verts vrac	22 €	27 €	
Déchets verts broyés	22 €	30 €	
Gravats Benne	30 €	35 €	
Gravats Vrac	-	17 €	
Bois	80 €	79 €	
Ferraille	82 €	81 €	
Plastiques souples	182 €	181 €	
Plastiques rigides	244 €	250 €	
Amiantes - Fibrociments	163 €	165 €	
Plaques de plâtre	132 €	132 €	
Polystyrènes	132 €	132 €	
Souches	46 €	48 €	
Batteries	71 €	- €	
Hors EcoDDS	710 €	700 €	
Carton	116 €	116 €	
Papier	45 €	45 €	
DEEE	- €	- €	
DEA	- €	- €	
TRI DES DECHETS			
Emballages	259 €	256 €	
Papier trié	6,0 €	6,0 €	
Verre	7,0 €	6,0 €	
CHARGES SYNDICALES			
Charges de structure	6,20 €	6,20 €	

Il est précisé que le prix des gravats en vrac à 23 € devrait être à environ 27 €. Eu égard à l'enjeu financier global de cette anomalie, il n'est pas prévu de correction dans la grille pour 2021. En revanche, les données seront mises à jour dans le cadre de la préparation des prix 2022.

Trivalis

TENDANCES TARIFAIRES 2021

Prix orientés à la baisse depuis 2018

Comité syndical
1er décembre 2020

REVENTES

REVENTES			2019	2020	2021
			REVENTES	REVENTES	REVENTE
			TONNAGES SORTANTS ELIGIBLES	TONNAGES SORTANTS ELIGIBLES	TONNAGES SO ELIGIBLES
			€ / Tonne	€ / Tonne	€ / Tonn
DECHETERIES					
Ferraille			- 117,00 €	- 67,00 €	- 10
Batteries			- 205,00 €	- 205,00 €	- 21
Huiles DDS			- 2,00 €		
Carton			- 90,00 €	- 50,00 €	- 3
Papier			- 60,00 €	- 45,00 €	- 1
DEEE		So	- 33,00 €	- 33,00 €	- 3
		S1	- 44,00 €	- 44,00 €	- 4
		S2	- 71,00 €	- 71,00 €	- 7
DEA	Déch équipée	Densité garantie	- 10,00 €	- 10,00 €	- 1
		Bonus densité +	- 10,00 €	- €	
TRI DES DECHETS					
Emballages					
Plastiques Triés			- 90,00 €	- 130,00 €	- 10
Acier issu du tri			- 75,00 €	- 75,00 €	- 7
Aluminium issu du tri			- 340,00 €	- 300,00 €	- 25
Cartonette 5.02			- 80,00 €	- 20,00 €	- 2
Eia			- 10,00 €	- 10,00 €	- 1
Papier trié			- 95,00 €	- 45,00 €	- 1

Par ailleurs, le syndicat essaie chaque fois que cela est possible de lisser les impacts négatifs sur les variations des prix de reventes afin de protéger au mieux les intérêts des adhérents.
Dans cet esprit, la baisse du papier avait été tamponnée en évoluant en faisant évoluer la grille de ce prix de 95 à 45 € pour ne pas passer directement de 95 € à 10 €.
C'est le même principe qui a été retenu par la commission gestion s'agissant du verre. Le prix actuel est à 13 €. Le prix du verre sera actualisé trimestriellement par VERRALIA. L'objectif est de tamponner la diminution au moins sur deux ans si la baisse devait se confirmer.

Trivalis

TENDANCES TARIFAIRES 2021

Comité syndical
1er décembre 2020

SOUTIENS

SOUTIENS			2019 SOUTIENS Référence contrats € / Unité	2020 SOUTIENS Référence contrats € / Unité	2021 SOUTIENS Référence contrats € / Unité
DECHETERIES					
EcoDDS	Soutien par point de collecte		- 923,00 €	- 923,00 €	- 923,00 €
Carton			- 225,00 €	- 225,00 €	- 225,00 €
Papier			- 38,00 €	- 42,00 €	- 42,00 €
DEEE		S0	- 14,00 €	- 14,00 €	- 14,00 €
		S1	- 14,00 €	- 14,00 €	- 14,00 €
		S2	- 14,00 €	- 14,00 €	- 14,00 €
		Bonus D3E	- 10,00 €	- 10,00 €	- 10,00 €
DEA	Déch équipée	forfait point de collecte	- 1 500,00 €	- 2 500,00 €	- 2 500,00 €
	Déch non équipée	forfait point de collecte	- 750,00 €	- 1 250,00 €	- 1 250,00 €
TRI DES DECHETS					
Plastiques Triés			- 990,00 €	- 990,00 €	- 990,00 €
Acier issu du tri			- 93,00 €	- 93,00 €	- 93,00 €
Aluminium issu du tri			- 600,00 €	- 600,00 €	- 600,00 €
Cartonette 5.02			- 225,00 €	- 225,00 €	- 225,00 €
Ela			- 450,00 €	- 450,00 €	- 450,00 €
Papier trié			- 38,00 €	- 42,00 €	- 42,00 €
Verre			- 10,50 €	- 10,50 €	- 10,50 €

Les contributions ont été adressées il y a une quinzaine de jours aux adhérents. Elles seront proposées sur la base de la grille de prix présentée, pour délibération au comité syndical du 15 décembre 2020.

Trivalis

CONTIBUTIONS 2021

Comité syndical
1er décembre 2020

PROJET 2021 PAR ADHERENT

Adhérent	Contribution 2021 HT	Contribution 2021 TTC
CC Océan Marais de Monts	1 969 724 €	2 056 697 €
CC Ile de Noirmoutier	1 324 788 €	1 457 276 €
CC Pays de St Gilles Croix de Vie	3 516 262 €	3 867 888 €
Challans Gois Communauté	2 383 546 €	2 621 903 €
La Roche sur Yon Agglomération	4 125 519 €	4 538 070 €
CC Vie et Boulogne	1 334 589 €	1 468 048 €
CC Pays des Achards	689 834 €	758 817 €
Vendée Grand Littoral Talmont Moutiers Communauté	1 890 313 €	2 079 345 €
Les Sables d'Olonne Agglomération	3 745 308 €	4 119 839 €
Commune de l'Ile d'Yeu	445 224 €	489 746 €
CC Sud Vendée Littoral	3 341 657 €	3 675 822 €
Sycoden Sud-Vendée	1 651 441 €	1 816 585 €
SCOM	1 820 404 €	2 002 445 €
CC Pays des Herbiers	729 736 €	802 710 €
CC Pays de Mortagne sur Sèvre	611 105 €	672 216 €
CC Pays de St Fulgent-Les Essarts	486 036 €	534 642 €
Terres de Montaigu CC Montaigu-Rocheservière	1 197 460 €	1 317 207 €
VENDEE	31 162 960 €	34 279 256 €

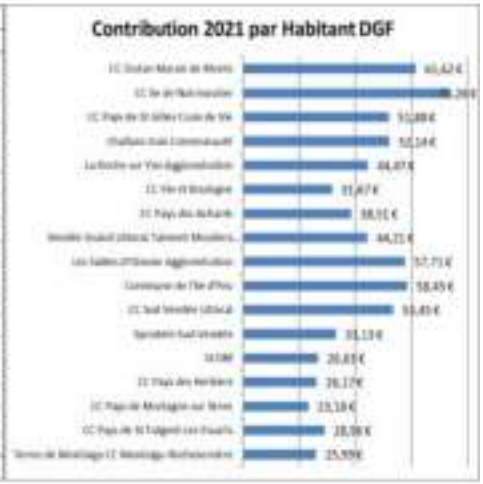

Monsieur Plissonneau indique aux délégués que s'ils n'ont pas eu connaissance du courrier relatif aux contributions, ils peuvent le solliciter auprès du président de leur collectivité.

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'obligation de provoquer un débat sur les orientations budgétaires préalablement à l'adoption du budget primitif.
Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 et notamment son article 107 qui précise le contenu du rapport de présentation devant l'assemblée délibérante,

Considérant le calendrier de préparation budgétaire,

Considérant les présentations effectuées préalablement, à la Commission Gestion du 3 novembre 2020 ainsi qu'au bureau de Trivalis lors de sa réunion du 10 novembre 2020.

Les rapports relatifs au développement durable, orientations budgétaires et égalité hommes femmes sont joints à la présente délibération.

Le Président présente les orientations budgétaires envisagées pour 2021 et donne communication du rapport d'orientations budgétaires ainsi que du rapport développement durable prévus par l'article 107 de la loi du 7 août 2015 précisées par décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

Les orientations budgétaires 2021 ont été étudiées par la commission gestion le 3 novembre 2020 et une information a également été faite au bureau préalablement au débat d'orientations budgétaires.

La prévision 2021 s'est opérée dans un contexte national et international mouvant et très incertain. En effet, les tensions internationales et la crise sanitaire de la COVID-19 affectent les prix de reprise des matières (ferrailles, aluminium, cartons et cartonnettes ainsi que papier).

Au plan national, la politique fiscale en matière de déchet est pénalisante. La trajectoire de la TGAP promet une hausse drastique et ininterrompue des taux applicables pour atteindre 65 € à l'échéance
de 2025.

Au plan local, Trivalis poursuit sa démarche de recherche de réduction des ordures ménagères et de maîtrise de ses exutoires tout en projetant sa réflexion à l'horizon 2025. A cette échéance, l'objectif fixé par la loi de transition énergétique de réduction de l'enfouissement de 50% (base 2010) devra être atteint.

Les orientations 2021 sont caractérisées par une hausse significative des charges d'exploitation (TGAP, BOIS, DV), et une réduction des produits d'exploitation.

Sous l'effet de la tension sur les prix de reprise, notamment le papier, les plastiques triés et les cartons cartonnettes, les reventes sont attendues à la baisse. Celle-ci est en partie compensée par la croissance des participations extérieures (convention d'entente intercommunale).

Les soutiens sont évalués de leur côté en légère croissance à ce stade, et ce, malgré une freinte supérieure au projet 2020 (6,6% vs 5%).

Les contributions sont ainsi attendues en croissance malgré la poursuite de la réduction des intérêts de la dette.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les charges comportent à titre principal l'exploitation et les charges sur ouvrages.

Ces dernières regroupent les amortissements, les intérêts de la dette, les charges sur installations hors exploitation et l'indemnité annuelle versée aux communes qui accueillent un centre d'enfouissement public.

Ces deux blocs représentent à eux seuls 88% des charges

S'agissant du chapitre 012, chaque année, à l'occasion de la préparation budgétaire, un volume d'ambassadeurs contractuels susceptibles d'être mis à disposition des collectivités est prévu (13 ETP) en dépenses et en recettes. Son usage dépend des demandes des EPCI en cours d'exercice.

Même si à date, le volume prévu n'a jamais été employé à 100% (77% en 2015), par prudence et éviter toute modification du chapitre en cours d'année, cette démarche, neutre financièrement serait maintenue en 2021.

Exploitation

Les charges d'exploitation sont envisagées en hausse significative (+7.24% par rapport au BP 2020 et +10.55% base 2019). Elles sont portées par quelques gisements emblématiques. En effet, 96.2 % des dépenses sont regroupées sur 10 déchets.
Pour terminer sur l'exploitation, le coût des déchèteries (31% des charges) est réévalué à hauteur de 9.94 M€ en hausse (effet tonnages et révisions de prix).

Les OM, le tout-venant, les emballages et refus de tri pèsent pour 68% des charges.

Sous l'effet de la TGAP, le tout-venant est en forte croissance (+15% par rapport à 2019).
Le bois, qui subit des prix d'exploitation très dégradés (nouveau marché) met en exergue la difficulté de cette filière et augmente de plus de 40%.

La ferraille dont les prix sont également, mais dans une moindre mesure, en hausse voit ses recettes évoluer en parallèle, de fait, l'effet charge devrait être absorbé par des produits mieux positionnés qu'en 2019 et 2020.

Enfin, les emballages et refus de tri sont attendus en hausse (de 8% en moyenne) sous l'effet de la hausse des tonnages traités.

Les produits d'exploitations sont constitués par les reventes et les produits issus des apports extérieurs.
Par rapport au BS 2020, ces produits sont stables.
Ils sont attendus en forte baisse par rapport à 2019 (6.09 M€ vs 8.43 M€).

Le bloc « tri et carton » représente 61% de ces produits (70% en 2019 et 68% au BS 2020). La baisse est liée à la dégradation forte du prix du papier (- 1.44 M€ entre 2019 et 2021) et des plastiques triés.

Des incertitudes lourdes planent sur le prix du verre depuis peu. Le bloc « tri » représente 68% de ces produits.
Les reventes de ferrailles de déchèteries, après une baisse au niveau des prix planchers en 2020 sont attendues en amélioration compte tenu des nouveaux marchés.

Un constat identique est opéré sur le carton de déchèterie dont la conjoncture semble un peu moins dégradée.

Ouvrages

Les charges sur ouvrages intègrent, les charges financières, les amortissements et l'autofinancement ainsi que les charges associées aux ouvrages hors exploitation (fiscalité locale, assurances…)

On notera la poursuite de la réduction des charges financières en 2021. En recettes, le chapitre 76 comptabilisera le fonds de soutien pour la couverture des Indemnités capitalisées pour la 4ème année (376 000 €) comme depuis 2016.

S'agissant des provisions, le syndicat est entré dans une logique de consignation à compter de 2016. Pour autant, dans le cadre de la préparation de la post exploitation des ISDND, le chapitre 68 prévoit 600 000 €.

Enfin, pour ce qui concerne l'indemnité d'accueil versée aux communes accueillant un ISDND public, 2020 s'inscrira en continuité des exercices précédents.

Soutiens

Les soutiens constituent un bloc essentiel des ressources du syndicat. Déduits des contributions à l'exception des soutiens ambassadeurs et communication, ils assurent 1/4 des recettes de fonctionnement.

Ces soutiens sont attendus à la hausse. La projection tient compte de l'application intégrale du nouveau barème « F » CITEO (ex Eco Emballages) et de la hausse des tonnages d'emballages.
Ressources humaines

Pour ce qui concerne les charges de personnel (chapitre 012), celles-ci s'articuleront comme les années passées entre le personnel permanent et les ambassadeurs. Dans la continuité des exercices précédents, les dépenses de personnel continuent à faire l'objet d'une vigilance particulière.

La masse salariale afférente à cette seconde catégorie dépend des besoins exprimés par les adhérents.
Elle est financée par les participations par convention de mise à disposition des EPCI et par les soutiens dédiés Eco emballages.
Dans le cadre de la politique de prévention, 3 ambassadeurs ont intégré la structure à l'automne 2019. Ces emplois sont soutenus par l'Ademe.

Dans le cadre de la préparation budgétaire il est rappelé que l'équivalent de 15 ETP est intégré au chapitre 012 au titre des ambassadeurs.

En terme budgétaire, le solde net (Charges- produits) 2020 serait stable par rapport au budget voté 2020.

Contributions

Les participations sont estimées à date à 34.27 M€ TTC soit 42.80 €/habitant DGF. Pour mémoire, les contributions votées 2020 s'élèvent à 32.30 M€ TTC soit 40.60 €/hab DGF.
La hausse moyenne attendue est ainsi de 6%

A l'instar de la variation de l'exploitation (charges et produits), les contributions augmentent depuis 2018 après l'année exceptionnelle 2017. A signaler que la maîtrise des tonnages de déchèterie constituera un enjeu pour circonscrire l'augmentation.

Les charges Trivalis restent stables.

Le vote des participations interviendra lors du Comité syndical du 15 décembre 2020

PROGRAMME D'EQUIPEMENT

Monsieur le Président rappelle que les orientations 2020 proposent les crédits nouveaux à prévoir pour l'exercice à venir hors crédits de report et de paiements liés aux opérations en cours.

Le programme d'équipement sera caractérisé en 2021 par les réalisations suivantes :
- Installations de moteurs électriques sur 3 ISDND.
- Aménagement et réhabilitations des alvéoles des ISDND.
- Aménagement de la voie d'accès de Trivalandes.

Monsieur le Président présente également les autorisations de programme.
SITUATION DE LA DETTE

Le syndicat poursuit sa stratégie de désendettement.
L'encours net de la dette était au 31 décembre 2019 de 52.027 M€ soit 65.80 €/habitant DGF.

Aucun emprunt nouveau ne devrait intervenir d'ici la clôture de l'exercice.
Le capital remboursé en cours d'année aura été de 6.86 M€.
En conséquence, le capital restant dû CRD au 31 décembre 2020 est attendu à 45.55 M€
soit 57.26 €/habitant DGF.
La capacité de désendettement (base budget 2020 voté) serait de 4.86 années. Le taux moyen prévisionnel (avec ICNE) est de 2.98% pour 2020 et 2.94% pour 2021.

Trivalis remboursera 5 663 768 € de capital en 2021 au titre des emprunts consolidés au 31/12/2020.
Trivalis ne dispose d'aucun emprunt à risque dans son encours. 95% des contrats du syndicat sont classés en classe 1A sur la charte Gissler. Les autres contrats (2) de même montant sont classés 1B et 2B.

Le taux moyen prévisionnel (avec ICNE) est de 3.20% pour 2019 et 3.03% pour 2020.

Trivalis ne dispose d'aucun emprunt à risque dans son cours. 95,2 % des contrats du syndicat sont classés en classe 1A sur la charte Gissler. Les autres contrats (2) de même montant sont classés 1B et 2B.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, prend acte et entérine les orientations budgétaires telles que présentées par le Président.

Monsieur Grasset donne la parole à Monsieur Pageaud.

4 – Technique

Monsieur Pageaud présente les points.

4-1 PARTIE TRI

4-1-1 Flux Aluminium issu de la collecte sélective – second repreneur

Le centre de tri départemental VENDÉE TRI est resté ouvert durant la période du confinement lié à la pandémie de COVID-19.
Durant cette période, de mi-mars à mi-mai 2020, des usines de valorisation et de traitement ont, soit arrêté leur activité, soit diminué fortement celle-ci à hauteur en moyenne de 30%.
De ce fait, les stocks en aval sur le site de VENDÉE TRI ont atteint de forts niveaux, à la limite des règles de sécurité pour les agents et plus particulièrement pour les caristes.
Trivalis a dû trouver et mettre en œuvre de nouveaux exutoires en urgence, tout en privilégiant une valorisation de matériaux triés, pour le compte de Trivalis mais aussi pour les collectivités de l'Entente intercommunale.

Cette recherche a induit de mettre en œuvre des filières d'une option reprise différente :
- Flux Aluminium issus de la Collecte sélective – fermeture de l'usine de notre repreneur AFFIMET (option Filière) en mars, réouverture en juin, nouvelle fermeture fin juin ;
- TRIVALIS a pu envoyer 2 chargements vers la filière pour le flux Aluminium souples chez RVM (option Individuelle) – 7.68T en avril 2020 et 17.48 T en juillet 2020.

Il s'agit de régulariser la situation et de signer un contrat avec RVM qui a repris des flux Aluminium issus de la collecte sélective (Grands Alus).

Les conditions de reprise sont les mêmes que pour les petits aluminiums.

Un courrier a été adressé à CITEO, afin que le tonnage envoyé vers RVM soit soutenu, bien que les options de reprise soient différentes et du fait de la situation exceptionnelle du confinement.

Il a été demandé au Président de signer le contrat avec RVM, ainsi que toute pièce liée au dossier.

Cette délibération a été soumise au Bureau Syndical du 10 novembre 2020.

► **Pour information**

4-2 PARTIE TRAITEMENT

4-2-1 Trivalonne – Avenant au prêt à usage du 8 décembre 2015

Trivalis et Monsieur Eric RAVON ont signé un prêt à usage, le 8 décembre 2015 permettant à l'agriculteur d'exploiter trois parcelles attenantes à Trivalonne d'une superficie de 2ha 43a 89ca.

Afin d'isoler Trivalonne des habitations alentours, Trivalis souhaite planter des taillis à rotation courte sur 95a environ.

Extrait de plan GEOPERSO pour la localisation des surfaces sous prêt à usage

Surface sous prêt à usage agricole et cultivables (environ 1ha48a30ca)

Surface sous prêt à usage agricole et en mesure environnementale (environ 95a 59ca)

Une modification du prêt à usage par avenant était donc nécessaire.
Une indemnité forfaitaire compensatrice de la perte de marge brute a été proposée à hauteur de 3 000 €.
Cette délibération a été soumise au bureau syndical du 10 novembre 2020.

▶ **Pour information**

4-2-2 Trivalonne – Aménagements paysagers

Trivalis souhaite mettre en place un écran végétatif favorable à la biodiversité entre son usine de traitement des déchets Trivalonne et les habitations riveraines.

Il est, pour ce faire, nécessaire d'acquérir les parcelles dédiées à la réalisation de cet écran végétal.
Par ailleurs, des conventions entre les propriétaires, Trivalis et l'exploitant ont été établies pour formaliser la mise en place d'une mesure environnementale garantie par Trivalis, se traduisant par :

- La mise en place de haie ou bosquet de hauts jets ;
- La réhabilitation d'une haie clairsemée et nouvelle plantation ;
- La gestion et l'entretien par TRIVALIS.

Plan de localisation des futures haies ou bosquets - Commune de Sainte-Foy

Localisation des futures haies ou bosquets

Il était donc nécessaire de délibérer sur les points suivants :

- Compromis de vente de la parcelle de terre, située sur la commune de Sainte-Foy, appartenant à Monsieur Jean-Marie GUINE et Madame Marthe GUINE, épouse QUAIREAU :
  Section ZC numéro 37 pour une contenance de 01ha 01a 87ca, au prix de 2 560 €
- Compromis de vente de la parcelle de terre, située sur la commune de Sainte-Foy, appartenant à Monsieur Joël GUIBERT et Madame Nicole GUIBERT, épouse JOSLAIN :
  Section ZC numéro 39 pour une contenance de 00ha 75a 32ca, au prix de 1 900 €
- Compromis de vente de la parcelle agricole, située sur la commune de Sainte-Foy, appartenant à Monsieur Marcelin CABANETOS et Madame Jacqueline VRIGNON, épouse CABANETOS :
  Section ZC numéro 40 pour une contenance de 00ha 79a 50ca, au prix de 1 850 €
- 3 conventions garantissant les propriétaires actuels que les terrains vendus feront l'objet des mesures environnementales susmentionnées, par et frais de Trivalis.

Ces délibérations ont été soumises au bureau syndical du 10 novembre 2020.

▶ Pour information

Monsieur Pageaud indique qu'une fiche relative au CSR a été glissée dans la pochette du dossier. Le projet de construction d'un module de préparation de CSR à partir des refus de TMB a été engagé sous la mandature précédente. Il s'agit d'un très beau projet qui s'inscrit dans la Loi.

Monsieur Grasset donne la parole à Madame Besse.

5 – Communication-Prévention

Madame Besse indique qu'elle souhaite revenir sur quelques actions de communication notamment la présence de Trivalis sur le village du Vendée Globe qui a malheureusement dû fermer prématurément ses portes le 29 octobre en raison de la crise sanitaire.

5-1 Actions de communication départementales

5-1-1 Trivalis sur le Village du Vendée Globe

Contrairement à ce qui a été annoncé dans la note explicative de synthèse, le Village du Vendée Globe a dû fermer ses portes dès le 29 octobre. De ce fait, les moyens développés par Trivalis ont été concentrés sur une période plus courte que prévu. Le bilan des rencontres, des contacts est ainsi, aujourd'hui, établi.

Du 17 au 29 octobre, les agents de la Brigade Verte ont rencontré près de 3 000 visiteurs, une majorité d'enfants (1 718) et de public non Vendéen. Ce qui représente, par jour en moyenne, 250 personnes sensibilisées. Des rencontres se sont déroulées depuis le chapiteau présentant Trivalis et des messages de prévention des déchets. À compter du 20 octobre, une animation pratique a été proposée avec la création d'un tawashi, sorte d'éponge réalisée grâce à de vieilles chaussettes ou de vieux tee-shirts. D'autres contacts, plus nombreux ceux-là, ont été établis depuis le deuxième chapiteau et la Roue du tri exposée à 200 m du premier chapiteau. Cette Roue du tri nous a été prêtée gracieusement par Cyclad, syndicat de collecte au nord de la Charente-Maritime. Les récompenses promises (sac réutilisable et/ou document à colorier et pour jouer) ont augmenté l'attraction de la Roue.

Sur cette période, une vingtaine d'exposants ont été visités pour les interpeller sur le tri de leurs déchets, notamment au démontage de leur stand.

Bilan des contacts établis par la Brigade Verte de Trivalis

Du 17 au 29 octobre			
Stand institutionnel et de rencontre	Adultes	411	
	Enfants		374
Stand Roue du tri	Adultes	789	
	Enfants		1 314
Ailleurs sur le Village	Adultes	63	
	Enfants		30
Totaux		1 263	1 718

Madame Besse ajoute que le sujet sera abordé en commission Communication-Evénements-Prévention afin que Trivalis soit présent et en particulier mieux vu que cette année. Des négociations seront peut-être à entreprendre pour que Trivalis soit plus visible.

Il pourrait aussi être envisagé la création d'une animation sur le stand, exemple une petite miniconférence interactive.

Monsieur Grasset propose que la commission Communication-Evénements-Prévention évoque aussi la roue du tri.

Madame Besse pense qu'il est envisageable que la roue soit créée en interne.

5-1-2 Les déchets collectés le temps du Village du Vendée Globe

Madame Besse précise que la petite ombre au tableau sur ce Vendée Globe porte sur les déchets collectés. La marge de progression est importante. Une communication forte et pédagogique doit être mise en œuvre auprès des exposants. Les résultats ne sont pas très satisfaisants.

Les Sables Agglomération a communiqué à Trivalis les quantités de déchets collectés pendant le Village du Vendée Globe. Ces données (quantité d'ordures ménagères, d'emballages et de cartons) rendent compte de la production de déchets sur cette période du Village du Vendée Globe. Ce sont 17,30 tonnes d'ordures ménagères qui ont été collectées, 1,79 tonnes de cartons et 1,72 tonnes d'emballages. Le tri du carton n'a pu être réalisé, dès l'installation des exposants sur le Village en raison d'une absence de signalisation sur les bacs dédiés.

Au sujet de la qualité, une dégradation des flux a été constatée. Par conséquence, 39 % des bacs d'emballages ont été refusés et mélangés avec les ordures ménagères, et 19 % des bacs de cartons ont été refusés et jetés avec les ordures ménagères. Seule une présence permanente auprès du dispositif de collecte assurerait une qualité parfaite des flux. Il en est de même pour les bacs bi-flux à disposition des usagers.

Enfin, la comparaison des tonnages avec les années précédentes, depuis 2015, aux mêmes périodes, ne démontre pas ou peu d'impact du Vendée Globe sur les volumes de la collecte. Cependant, l'édition 2016 apparait plus productrice en matière de déchets. En effet, cette édition avait battu des records en termes de visiteurs. Incomparable avec l'édition 2020, avec la fermeture du Village dès le 29 octobre.

- En réponse à la demande des organisateurs, 30 corbeilles bi-flux déployées par Trivalis
- Les Sables Agglomération, en charge de la collecte, a mis en place 8 points de collecte de bacs :
  - 38 bacs de 750 L pour les ordures ménagères
  - 26 bacs de 750 L pour les emballages ménagers
  - 23 bacs de 750 L pour les cartons
  - 3 colonnes pour le verre

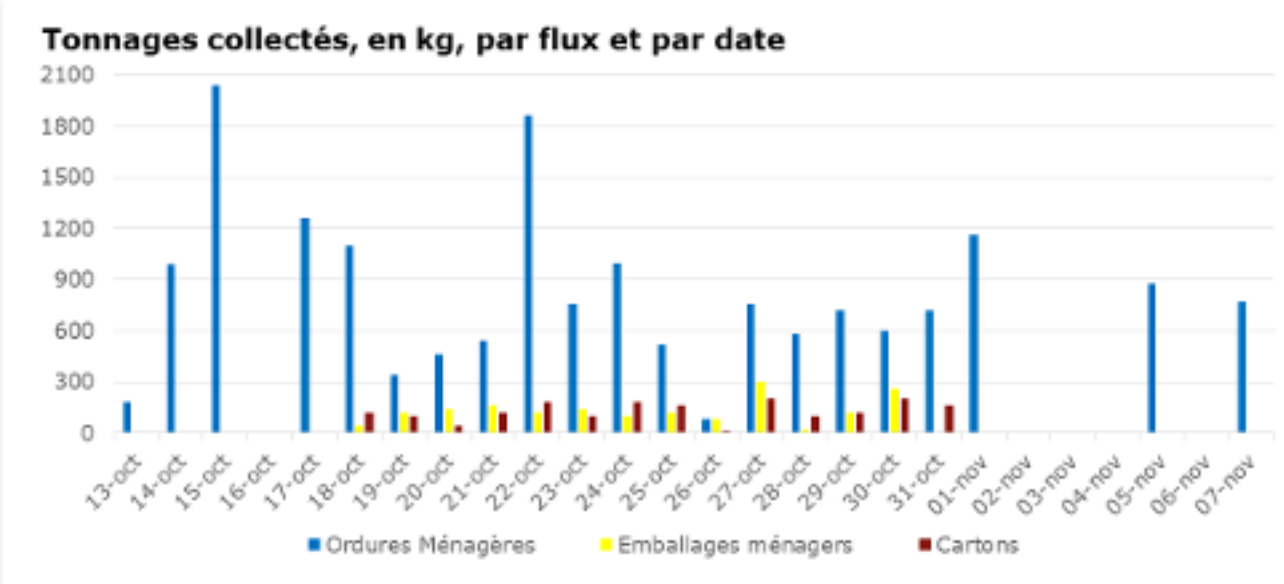

Une réflexion sera à engager. Il s'agit d'un véritable défi.

Monsieur Grasset pense qu'il sera nécessaire d'être beaucoup plus strict avec la SAEM en particulier sur le Vendée globe. Les exposants font appel à des sociétés pour monter et démonter leurs stands.
Monsieur Grasset souligne que le même phénomène est retrouvé au sein de leur collectivité lors d'expositions. Il est nécessaire d'inciter au tri. Cela n'est pas facile mais pas irréalisable. Dans le cas présent, Les Sables Agglomération en supportent les incidences. Le constat est fait. Un travail sera à engager. Ces informations (photographies) sont à transmettre à la SAEM pour travailler sur le prochain événement.

► **Pour information**

5-1-3 Statistiques du service Trivaoù

En 2009, le syndicat départemental crée un guide du tri virtuel en ligne sur son site Internet, lequel contient, dès le départ, près de 800 noms de déchets dans sa base.
En 2015, Trivaoù se développe en version application mobile, téléchargeable gratuitement sur l'App Store et Google Play. L'application se modernise en 2018, avec une nouvelle ergonomie et un nouveau jeu. Aujourd'hui, la base compte près de 950 déchets, alimentée au fur et à mesure avec les propositions de nom de déchets faites par les usagers.
Le service apporté par Trivaoù, que ce soit sur le web ou sur le smartphone, est apprécié. L'application connait chaque année toujours plus de téléchargements. Depuis son lancement en 2015, l'application a été téléchargée près de 6 500 fois.

Quant à l'utilisation du moteur de recherche sur trivalis.fr, impossible d'obtenir des statistiques sur le service à disposition sur le site web.

La publication dans le *Journal de la Vendée* a boosté les téléchargements.

► **Pour information**

5-2 Actions de prévention départementales

Madame Besse indique qu'en raison de la crise sanitaire, les ateliers zéro déchet et les conférences ont été annulés.

5-2-1 Programme d'actions zéro déchet

Programme d'actions mené en collaboration avec les collectivités.

Ateliers Zéro Déchet : Les ateliers ont eu beaucoup de succès. Les ateliers déprogrammés une première fois lors du premier confinement ont été une nouvelle fois reportés. Sur les 39 reprogrammés de septembre à décembre, 17 ateliers seulement ont pu avoir lieu. Deux recettes sont présentées par atelier. Beaucoup d'échanges.
Il a été proposé aux inscrits de suivre ces ateliers en visioconférence, aux horaires et aux dates programmées. Mais trop peu de personnes étaient intéressées (4 maxi). Les ateliers en visioconférence n'ont pas été maintenus.
En compensation, un Facebook-live autour d'un atelier zéro déchet a été programmée le 26 novembre de 18 h 30 à 19 h 30 pour un partage départemental, même au-delà. 68 personnes ont participé. D'autres seront programmés.

Conférences Zéro Déchet : les conférences programmées du 6 novembre au 18 décembre ont été annulées :
- Jérémie Pichon le 6 novembre à Saint-Hilaire-de-Riez,
- Monica Da Silva le 20 novembre à Fontenay-le-Comte,
- Jérémie Pichon le 17 décembre aux Sables d'Olonne,
- Jérémie Pichon le 18 décembre à Cugand.

La conférence de Monica Da Silva pourra être reportée. La société de Jérémie Pichon est, elle, en dissolution et il arrête les conférences. Il représentait « la star » du zéro déchet.
Monsieur Grasset demande si d'autres conférenciers ont la même attractivité que Monsieur Pichon.
Il est répondu Bea Johnson, française exilée aux Etats-Unis.
Monsieur Grasset indique que les conférenciers doivent être en corrélation avec les actions menées sur le territoire par les collectivités.

Kits Zéro Déchet : après de nombreux problèmes d'approvisionnement, les kits zéro déchets arrivent enfin. Les sacs sont en cours de fabrication. Pour rappel, les kits sont composés :

- 1 sac cabas en tissu bio de 40 X 48 cm avec anses,
- 3 bocaux en verre (0,75 l, 1 l, 1,5 l)
- 3 boîtes en verre avec couvercle hermétique (30 cl, 115 cl, 310 cl)
- 4 sacs de vrac en tissu bio (2 de 18 X 27 cm et 2 de 27 X 31 cm)
- 1 emballage en coton bio et cire d'abeille (35 X 33 cm).

Les kits coûtent 45 €. Trivalis prend en charge 1/3 du coût soit 15 €. Distribution en début d'année envisageable.

Collectivité	Pop 2018	Répartition au prorata de la pop		Kits souhaités
		%	600	
Challans-Gois Communauté	48 510	6 %	37	37
CC Ile de Noirmoutier	19 569	2 %	15	20
Ile d'Yeu	8 167	1 %	6	6
La Roche-sur-Yon Agglomération	100 422	13 %	77	0
Les Sables d'Olonne Agglomération	69 157	9 %	53	0
CC Vendée Grand Littoral	45 936	6 %	35	35
CC Océan-Marais-de-Monts	32 626	4 %	25	0
CC du Pays de Mortagne	29 077	4 %	22	45
CC Pays de Saint Fulgent-Les Essarts	18 224	2 %	14	0
CC Pays de Saint-Gillles-Croix-de-Vie	72 339	9 %	55	0
CC Pays des Achards	19 083	2 %	15	15
CC Pays des Herbiers	30 309	4 %	23	0
SCOM	74 374	9 %	57	57
CC Sud Vendée Littoral	66 140	8 %	51	25
Sycodem-Sud-Vendée	57 823	7 %	44	44
CC Terres de Montaigu	49 241	6 %	38	0
CC Vie et Boulogne	44 432	6 %	34	34

Madame Besse indique qu'une autre action qui touche le plus jeune public a été mise en œuvre.

Vidéos Tik Tok : les agents du service communication-prévention ont réalisé des vidéos courtes à partir du réseau social Tik Tok. Ce réseau social, de partage de vidéos, est attractif, notamment pour un public jeune 15-24 ans. Les vidéos créées, via Tik Tok, sont également diffusées sur Facebook et Instagram. La première vidéo présentant des alternatives aux flacons de gel douche et de shampoing a été vue 170 000 fois.

Monsieur Grasset propose qu'une présentation soit réalisée lors du comité syndical du 15 décembre prochain.

Mon Commerçant Zéro Déchet : les rencontres avec les collectivités se poursuivent pour présenter l'opération et voir de quelle manière elle s'intègre dans les stratégies portées localement. Par exemple, à Terres de Montaigu, elle sera intégrée au PCAET. Pour d'autres collectivités, c'est l'occasion de réfléchir à un programme local d'actions de prévention.

► **Pour information**

5-2-2 Génération Eco-Responsable

La cérémonie de plantation programmée au Puy du Fou le mercredi 2 décembre a été déprogrammée et la suite de l'opération sera étudiée avec les partenaires du monde de l'Éducation et des élus de la commission Communication-Prévention.

► **Pour information**

5-3 Agenda 2020-2021

Bureau		
Mardi 8 décembre	10 heures	Trivalis
Mardi 12 janvier	10 heures	Trivalis
Mardi 9 février	10 heures	Trivalis
Mardi 2 mars	10 heures	Trivalis
Comité syndical		
Mardi 15 décembre	9 h 30	Maison des Communes
Mardi 16 mars	9 h 30	À préciser
Mardi 29 juin	9 h 30	À préciser
Commissions		
Commission communication, événements et prévention		
Mardi 1er décembre	14h30	Trivalis
CAO		
Mardi 8 décembre	À préciser	Trivalis
Mardi 12 janvier	À préciser	Trivalis
Mardi 9 février	À préciser	Trivalis
Mardi 2 mars	À préciser	Trivalis

6 – Questions diverses

Prochain comité syndical le 15 décembre 2020 à la Maison des Communes de la Vendée

Monsieur Grasset demande s'il y a des questions.

Monsieur Grasset souhaite remercier Madame Gypteau pour sa présence en remplacement de Monsieur Larrieu.

Monsieur Grasset remercie l'ensemble des équipes.

Monsieur Grasset remercie Thomas Poirier pour lequel c'était son dernier comité syndical. Thomas souhaite changer d'orientation professionnelle et démarre en 2021 une formation pour devenir apiculteur. Les conditions sanitaires actuelles n'ont pas permis d'organiser un moment de convivialité. Il lui souhaite bon vent pour sa formation et sa future carrière et le remercie pour ces années de service à la communication-prévention.

Monsieur Grasset lève la séance.